

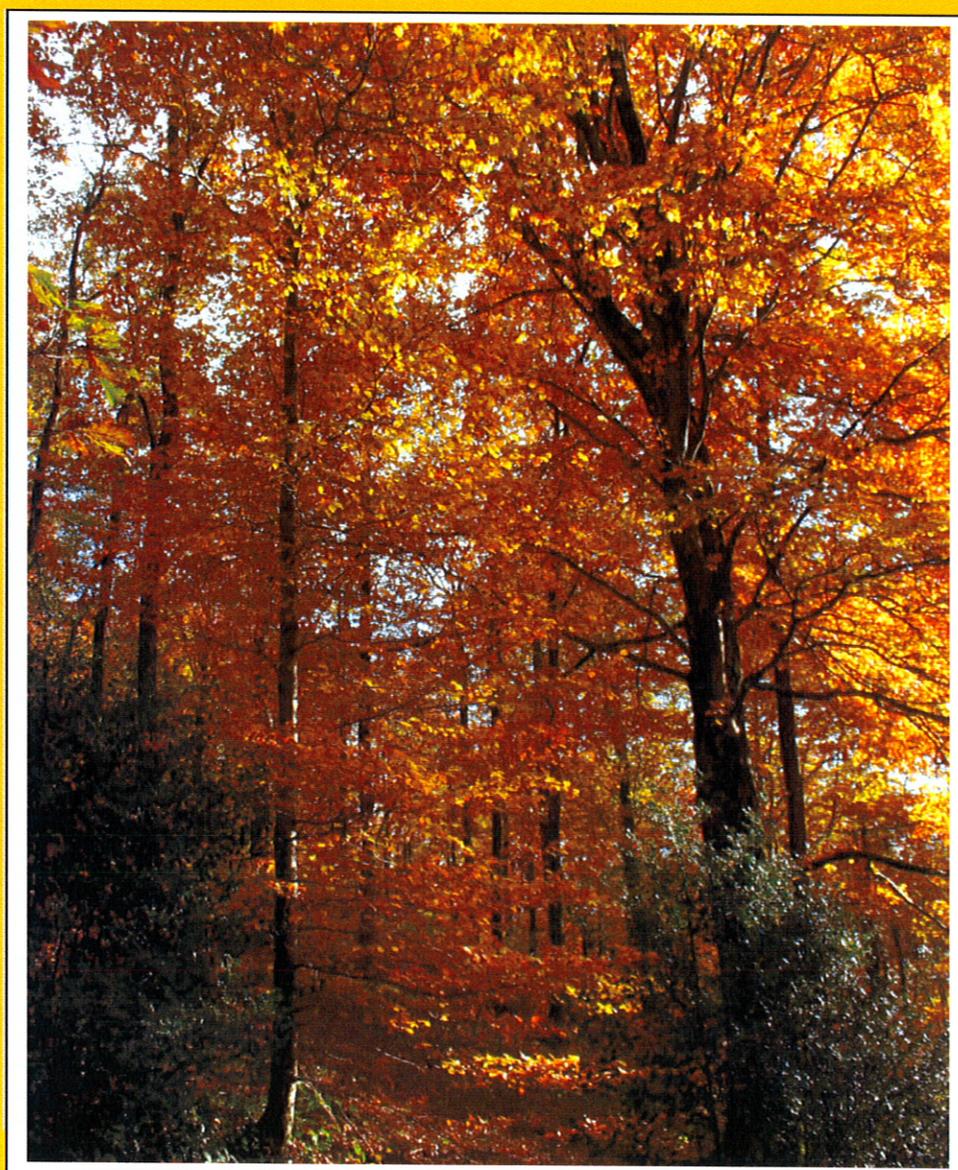
Aménagement

Forêt communale de VILLEMAGNE

REVISION D' AMENAGEMENT FORESTIER

100 ha 08

2008 – 2022



**FORET COMMUNALE
DE
VILLEMAGNE**

100 ha 08 a 63 ca

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2008-2022

Série 1 de 87 ha 01 : Série de production, traitée en futaie feuillue et résineuse à feuillus majoritaires.

Série 2 de 13 ha 08 : Série de protection générale et de production, traitée en taillis.

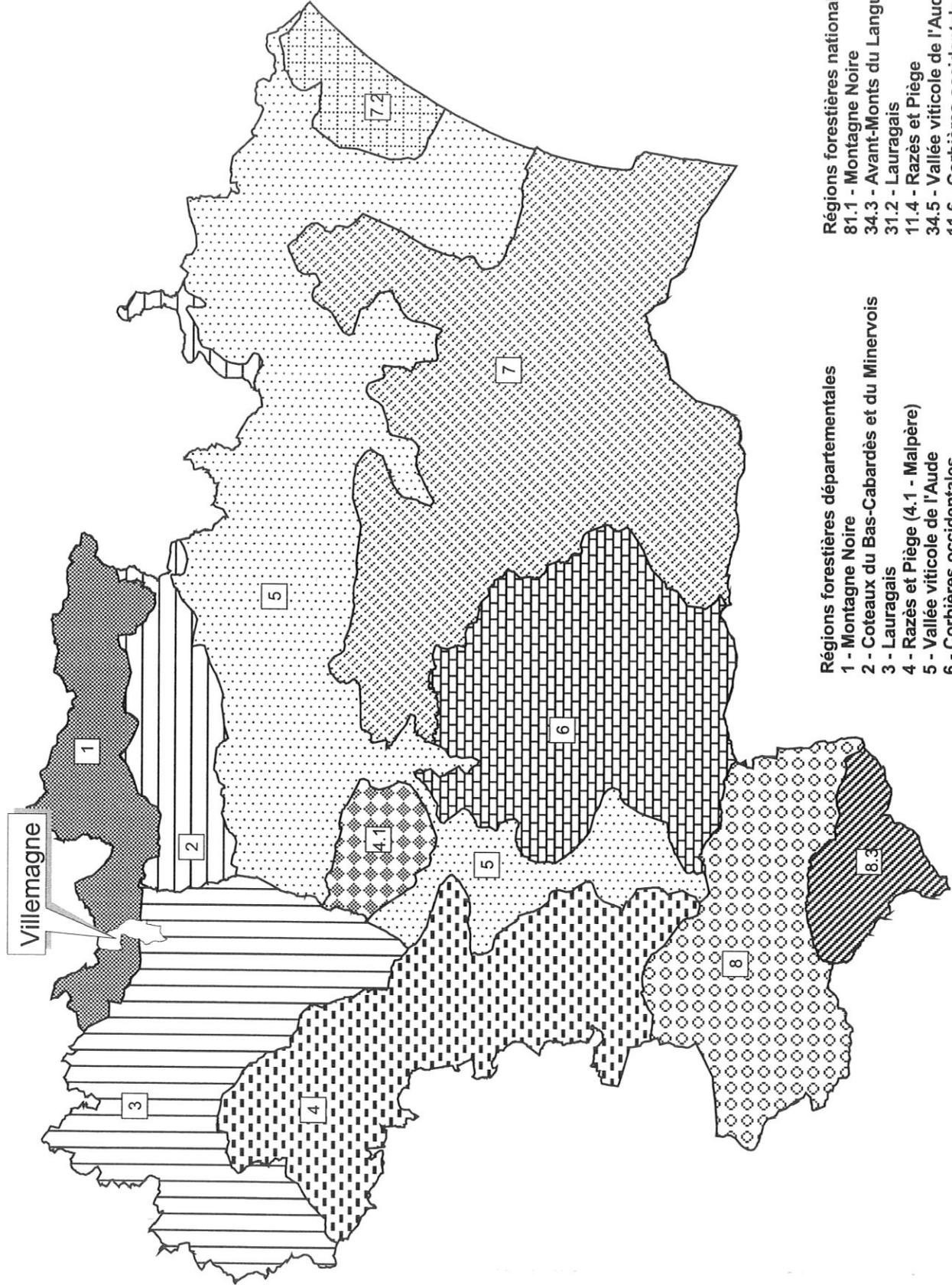
Altitudes	Supérieure :	662 m
	Moyennes :	550 m
		230m
	Inférieure :	200 m

Répartition du couvert des principales essences en début d'aménagement	%de la surface totale
Chêne (sessile:90%; pédonculé:10%)	25,5%
Chêne pubescent	6,3%
Chêne vert	4,2%
Hêtre	36,2%
Autres feuillus (châtaignier, frêne, merisier, érables, tilleul...)	15,2%
Pin laricio (Corse et Calabre)	6,2%
Douglas	5,8%
Autres Résineux (pin maritime essentiellement)	0,6%
Total	100,0%

Etude réalisée par Marc ROY, technicien forestier, sans l'aide du logiciel AIDAM.

(En couverture : hêtraie de la parcelle 3. Photo Marc ROY - ONF)

REGIONS FORESTIERES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE



Régions forestières départementales

- 1 - Montagne Noire
- 2 - Coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois
- 3 - Lauragais
- 4 - Razès et Piège (4.1 - Malpère)
- 5 - Vallée viticole de l'Aude
- 6 - Corbières occidentales
- 7 - Corbières orientales et ciape (7.2 - La Ciape)
- 8 - Pays de Sault (8.3 - Roquefortès)

Régions forestières nationales de rattachement

- 81.1 - Montagne Noire
- 34.3 - Avant-Monts du Languedoc
- 31.2 - Lauragais
- 11.4 - Razès et Piège
- 34.5 - Vallée viticole de l'Aude et Hérault
- 11.6 - Corbières occidentales
- 11.7 - Corbières orientales et ciape
- 11.8 - Pays de Sault

Plan de l'aménagement forestier

	<i>Pages</i>
0. Renseignements généraux	de 3 à 6
0.1. – Désignation et situation de la forêt	3
0.2. – Surface de la forêt	3 & 4
0.3. – Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	4 à 6
0.4. – Parcellaire	6
1. Analyse du milieu naturel	de 7 à 19
1.1. – Facteurs écologiques	7 à 9
1.2. – Habitats naturels	9 & 10
1.3. – ZNIEFF et ZICO	10 & 11
1.4. – Flore (y compris essences forestières)	11 & 12
1.5. – Description des peuplements forestiers	12 à 19
1.6. – Faune sauvage	19
1.7. – Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu	19
1.8. – Risques d'incendie	19
2. Analyse des besoins économiques et sociaux	de 20 à 22
2.1. – Production ligneuse	20
2.2. – Autres productions, concessions, droits d'usage	20
2.3. – Activités cynégétiques	21
2.4. – Activités piscicoles	21
2.5. – Activités pastorales	21
2.6. – Accueil du public	21
2.7. – Paysages	21 & 22
2.8. – Richesses culturelles	22
2.9. – Sujétions diverses	22
2.10. – Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	22
3. Gestion passée	de 23 à 26
3.1. – Traitements sylvicoles	23 & 24
3.2. – Traitements des autres éléments du milieu naturel	25
3.3. – Etats des limites et équipements	25 et 26
4. Synthèses : Objectifs, zonages, principaux choix	de 27 à 31
4.1. – Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	27 & 28
4.2. – Définition des objectifs principaux – Division de la forêt en séries	28
4.3. – Décisions fondamentales relatives à la première série	28 à 30
4.4. – Décisions fondamentales relatives à la deuxième série	30 & 31
5. Programme d'actions	de 32 à 39
5.1. – Dispositions concernant le foncier	32
5.2. – Programme d'actions relatif à la première série	32 à 36
5.3. – Programme d'actions relatif à la deuxième série	36 & 37
5.4. – Programme d'actions relatif à l'ensemble de la forêt	37 & 38
5.5. – Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	38 et 39
5.6. – Autres dispositions générales	39
6. Bilan économique et financier	40 et suivantes
6.1. – Récoltes	40
6.2. – Recettes	40
6.3. – Dépenses	40
6.4. – Bilan passé et futur	40
6.5. – Conclusion	40
Fiches : récoltes, recettes, dépenses et bilan	
7. Annexes	

TITRE 0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. Désignation et situation de la forêt.

0.1.1-Nom et propriétaire de la forêt :

Forêt communale de VILLEMAGNE.

0.1.2-Origine de la forêt, éléments d'histoire et évolution de la superficie :

(Rappel des termes du précédent aménagement forestier)

La forêt communale de Villemagne s'est constituée progressivement à partir de **1836**, par intégration de terrains communaux probablement délaissés par l'agriculture.

Voir le tableau ci-après en 0.2.1.

0.1.3-Situation de la forêt :

Département de l'**Aude**
Arrondissement de **Carcassonne**
Canton de **Castenaudary-Nord**
Communes de situation : **Villemagne et Saissac.**
Région I.F.N. : **630, Montagne Noire**
516 Lauragais

0.1.4-Schéma régional d'aménagement (S.R.A.) :

« **Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central** », approuvé par arrêté ministériel du 18 juillet 2006.

0.1.5-Organisation administrative de la gestion :

Direction territoriale : **Méditerranée**, basée à Aix-en-Provence
Agence de **Carcassonne**
Unité territoriale : **Ouest Audois**, basée à Carcassonne
Triage de **La Loubatière**

0.2. Surface de la forêt.

0.2.1-Rappel historique et perspectives d'évolution :

Chronologie	Nature et date de l'acte	Surface résultante (ha)
Bois de l'Alquier en indivision avec commune de Saissac	Avant 1836	
Première soumission au régime forestier (ne concerne pas le bois de l'Alquier)	Ordonnance royale du 22 mai 1836	30.50
Premier aménagement forestier (entérine la division du bois de l'Alquier entre Villemagne et Saissac)	Décret présidentiel du 9 janvier 1851	95.81
Contentieux divers/restructuration	1859	90.21
Cession à la commune des Cammazes (81)	Acte communal du 20 mai 1869, en application du décret impérial du 13 mars 1868	68.06

Chronologie <i>(suite de la page précédente)</i>	Nature et date de l'acte	Surface résultante (ha)
Aménagement forestier	Décret présidentiel du 22 décembre 1871	73.66
Aménagement forestier	1895	68.06
Aménagement forestier	Décret présidentiel du 25 février 1898	69.57
Restructuration foncière	Arrêté préfectoral du 19 septembre 1985	86.9719
Aménagement forestier	Arrêté préfectoral du 20 juin 1994	86.9719
Restructuration foncière	Arrêté préfectoral du 22 janvier 2001	100.0520
Echange avec la CUMA de la Rigole	Décision communale de 2007, acte notarié en cours	100.0863

Depuis le début du XIXème, la structure de la forêt communale a évolué notablement, en adéquation avec les besoins en bois d'œuvre, mais aussi en bois énergie.

L'avant dernière modification, qui intègre au régime forestier le canton des Plantières, relève d'une volonté communale de gérer au mieux et de protéger cet espace relativement sensible bordé par 2 ruisseaux et occupé partiellement, à une époque, par le dépôt d'ordures communal.

La dernière modification permet à la **CUMA de la Rigole** de devenir propriétaire du terrain sur lequel se trouve installé un réservoir depuis plusieurs années.

Pour l'avenir, on ne mentionnera aucune perspective notable d'évolution du patrimoine forestier communal.

0.2.2-Surface retenue pour le dernier aménagement forestier :

86 ha 97 a 19 ca

0.2.3-Surface cadastrale actuelle :

100 ha 08 a 63 ca

Voir en annexe N°1 la liste des parcelles cadastrales composant la forêt communale.

0.2.4-Surface retenue :

100 ha 08 a 63 ca.

0.2.5-Répartition de la surface par territoire communal :

Commune de situation	Surface (ha)	Pourcentage
Saissac	40.8618	41
Villemagne	59.2245	59
Total	100.0863	100

0.2.6-Surface réduite :

Conformément à l'Instruction générale 95-T-26 du 8 février 1995, approuvée par le ministre chargé des forêts le 2 novembre 1994, sont déduits de la surface productrice (ne seront pas prise en considération dans l'estimation de la production de la forêt) les vides non boisables ou formations assimilées ; la voirie forestière, constituée par des linéaires n'interrompant pas le couvert forestier, ne rentre pas dans ces catégories. Pour cette forêt, aucune zone de superficie notable n'est à déduire, la surface réduite sera donc égale à la surface totale.

Surface réduite retenue : **100 ha 09 a.**

0.3. Procès-verbaux de délimitation et de bornage.

Nous n'avons aucun procès-verbal de bornage à notre disposition. Toutefois, nous noterons:

- Probablement avant 1851, au bois de l'Alquier, le bornage de la limite entre le fond de Saissac et celui de Villemagne, après la suppression de l'indivision

- En 1840, l'Arrêté préfectoral concernant le bornage de l'emprise de la Rigole du Canal du Midi.

A ce jour, les limites de la forêt communale sont apparentes et bien entretenues, elles ne font l'objet d'aucune contestation.

Etat des limites : (mesurées sur plan)

Limite avec	Longueur (km)	Matérialisation
Forêt communale de Saissac	2.4	Layon, chemin et bornes, ruisseau de la Sagne de Labat
Propriétés particulières	1.7	Ruisseau de la Sagne de Labat
Propriétés particulières (ouest et sud Alquier et Las Costes au sud de la D629)	3.7	Diverses : layon, ruisseau, nature de culture, peu claire au sud de la parcelle 6
Au nord de la D629	0.4	Limite peu claire
Canal de la Rigole (emprise)	0.7	Bornes
Canton les Plantières	3.6	Ruisseaux, chemins, nature de culture
Total	12.5	

En résumé :

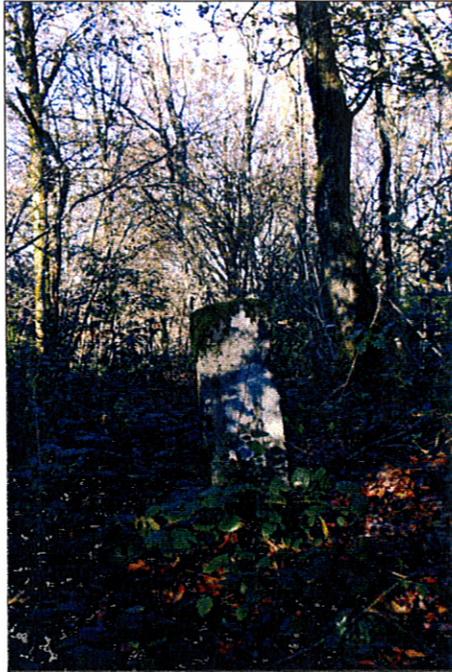
Type de limite	Longueur (km)
Limites naturelles (ruisseaux)	3,9
Limites matérialisées (bornes, chemins, layons...)	7,9
Limites peu claire, à matérialiser (ouest P1 et sud P6)	0,7
Total	12,5

L'état actuel de ces limites, entretenues régulièrement est satisfaisant.



Limite avec la forêt communale de Saissac au niveau de la parcelle 3. (Photo Marc ROY – ONF)

Les tronçons à matérialiser sont repérés sur la carte de l'infrastructure en annexe N°13.



Borne de limite avec forêt communale de Saissac au niveau de la parcelle 1. (Photo Marc ROY – ONF)



Une limite naturelle : le Rec de Riplou, limite ouest du canton des Plantières. (Photo Marc ROY – ONF)

0.4.Parcellaire.

Le découpage parcellaire restera inchangé pour le bois de l'Alquier.
La limite entre les parcelles 5 et 6 subira une petite modification supprimant la courbe.
Le bois des Plantières est divisé en deux parcelles numérotées 7 et 8.



TITRE 1. ANALYSE DU MILIEU

1.1. Facteurs écologiques.

1.1.1-Topographie et hydrographie :

La forêt communale de Villemagne est constituée par deux entités bien distinctes, séparées de quelques kilomètres, aux confins septentrional et méridional du territoire de la commune. Le canton de l'Alquier et de Las Costes, d'une superficie de **87.01 ha, soit 87% de la forêt**, est limité au nord par la Rigole de la Montagne Noire et à l'est par la forêt communale de Saissac, puis le ruisseau de la Sagne de Labat. Le Bois des Plantières d'une superficie de **13.08 ha, soit 13% de la forêt**, est situé à l'extrême sud du territoire communal, il est délimité à l'ouest par le Rec de Riplou.

Le Bois de l'Alquier, traversé d'est en ouest par le ruisseau de la Sagne de Labat qui lui donne un relief assez prononcé, forme un ensemble orienté globalement au sud-ouest. L'altitude y est comprise **entre 470 et 662 m.**

Le Bois de Las Costes est un grand versant fortement pentu et orienté est/nord-est. L'altitude y est comprise **entre 360 et 540 m.**

Le bois des Plantières est une longue côte en « U » orienté à l'ouest, au sud et à l'est, les pentes y sont moyennes à ponctuellement fortes. L'altitude y est comprise **entre 200 et 283 m.**

La forêt communale de Villemagne est baignée au nord par la Rigole de la Montagne Noire, pour l'Alquier et Las Costes par le ruisseau de la Sagne de Labat et, pour le canton des Plantières, par le Rec de Riplou.

Le fond du vallon de la Sagne de Labat s'élargit parfois en zones humides et ripisylves de faible surface où se développent le bouleau, l'aulne, le tremble et l'osmonde royale.

Ci-après le résumé des caractéristiques des parcelles forestières :

Parcelle	Canton	Sur. tot.	Surface réd.	Topo./Expo.	Pente moyenne
1	Bois de l'Alquier	12.83	12.83	Plateau sud-ouest Versant nord	5 à 10% 35%
2	Bois de l'Alquier	11.46	11.46	Versant sud/sud-est	15 à 40%
3	Bois de l'Alquier	16.63	16.63	Versant ouest	20%
4	Bois de las Costes	13.88	13.88	Versant est/nord-est	35 à 50%
5	Bois de las Coste	15.78	15.78	Versant est/nord-est	45 à 65%
6	Bois de las Coste	16.43	16.43	Versant est	45 à 65%
7	Les Plantières	5.47	5.47	Versant ouest	25 à 40%
8	Les Plantières	7.61	7.61	Versant ouest/sud-ouest Versant est/sud-est	20% 25 à 40%
Total		100.09	100.09		

1.1.2-Climat :

Climat de type sud-oriental, aquitain montagnard (A. Franc « Le Massif Central Cristallin ; analyse du milieu – choix des essences ») **à surplus d'automne et de printemps.**

Caractéristiques : (Station de Saissac à quelques kilomètres de la forêt; altitude : 560m ; période de référence : 1951 à 1998)

-Précipitations moyennes annuelles : **1340mm**

-L'enneigement est faible et ne concerne qu'une quinzaine de jour par an ; il en est de même des gelées.

-Brouillards fréquents en période hivernale.

-Températures moyennes de **9.8 avec un minimum de -18 et un maximum de + 35°.**

-Les vents sont de secteur nord-ouest pour le cers (180 jours par an), plutôt frais et de secteur est sud-est pour le Marin (110 jours par an) ou vent d'Autan, qui lui est plutôt doux. Selon les périodes, ils peuvent être chargés d'humidité. Leur influence est difficilement mesurable mais globalement, **l'exposition aux vent est considérée comme un facteur défavorable pour la végétation.**

Remarque: Le canton des Plantières bénéficie sans doute de conditions météorologiques un peu différentes, avec des froids moins vifs l'hiver et un niveau de précipitations inférieur.

Accidents climatiques :

-Une sécheresse estivale plus ou moins prononcée peut provoquer quelques dégâts sur les essences les moins adaptées. Le dernier épisode de ce type date de l'été 2003.

-En été, des orages parfois violents viennent en général clorent les épisodes chauds et secs, pouvant provoquer des dégâts importants sur les pistes en terrain naturel.

1.1.3-Géologie : Voir en annexe N°6 la carte géologique, assemblage des 2 cartes du BRGM au 1/50000ème de Revel (1011 de 1997) et de Castelnaudary (1036 de 1975).

On distinguera 3 grands types de formations :

A. Les roches granitiques ou plutoniques :

Elles sont représentées par un granit calcoalcalin et surtout la granodiorite du Lampy.

B. Les roches métamorphiques:

Représentées par des gneiss et des schistes.

C. Les formations de l'éocènes (Tertiaire):

Représentées exclusivement par les argiles rouges (rutilantes) du Dano-Montien.

Caractéristiques, importance et localisation des formations :

Formation	Nature de la roche	Importance
<i>Y 3 m</i>	Granite calcoalcalin à muscovite	3,5%
<i>Y 2 4</i>	Granodiorite équigranulaire ou granodiorite du Lampy	11,5%
<i>o u</i>		
<i>Y 4</i>		
<i>J</i>	Gneiss à grains moyens et gneiss oillé à gros cristaux	20,5%
<i>E b</i>	Micaschistes à biotite et muscovite, quartzites micacés	21,0%
<i>SPd</i>	Groupe de St-Pons-Cabardès; faisceau de grés-pélitique	31,0%
<i>SPe2</i>	Groupe de St-Pons-Cabardès; micaschistes et quartzites	2,5%
<i>e1</i>	Dano montien continental de faciès vitrollien: argiles rutilantes	10,0%
		100,0%

Formation géologique	Type de roche	Caractère physique	Localisation
<i>Y 3 m</i>	Eruptive	Cristalline	Sud de la parcelle 6, Bois des Costes
<i>Y 2 4</i>	Eruptive	Cristalline	Parcelles 2 et 3, Bois de l'Alquier
<i>o u</i>			
<i>Y 4</i>			
<i>J</i>	Métamorphique	Cristalline	Parcelle 6, Bois des Costes et périphérie Des Plantiers
<i>E b</i>	Métamorphique	Schisteuse	Parcelles 4, Bois des Costes
<i>SPd</i>	Métamorphique	Schisteuse	Parcelles 1, 2, 3 et 4, Alquier et Les Costes
<i>SPe2</i>	Métamorphique	Schisteuse	Pointe nord de parcelle 1, Bois de l'Alquier
<i>e1</i>	Sédimentaires	Argileuse	Grande majorité du canton Des Plantiers

1.1.4-Pédologie :

Granite et granodiorite s'altèrent en donnant une arène qui supporte des sols plus ou moins profonds, selon la position topographique. Ces sols, très filtrants, sont secs en positions sommitales ; leur réserve en eau s'accroît avec la charge en argile. Ils sont de type ocre podzolique ou brun acide ou encore, très ponctuellement, brun mésotrophe.

Les autres formations donnent la plupart du temps des sols moins acides et avec une meilleure réserve en eau.

1.1.5-Synthèse des facteurs écologiques : les stations :

Les stations susceptibles d'être rencontrées sur la forêt sont décrites en annexe N°3 et cartographiées en annexe N°4.

Pour la partie septentrionale de la forêt, la typologie retenue est issue de L'ORLAM Montagne Noire tarnaise. Pour le canton des Plantiers, situé dans le mésoméditerranéen, les stations rencontrées sont décrites dans l'annexe N°3b.

6 groupes de stations ont été identifiés et cartographiés :

1 de stations sèches non carbonatées sur roches acides aux potentialités forestières réduites

2 de stations abritées aux potentialités forestières moyennes à bonnes

1 de stations « fraîches » aux potentialités forestières bonnes à très bonnes.

2 de stations de type mésoméditerranéen qualifiées de moyenne et de bonne.

Groupe de station	Station	Surf. ha	Surf. %	Essences principales préconisées par l'ORLAM
1	Sèches non carbonatées	12.71	12.7	Pin sylvestre, pin laricio
8	Collinéennes abritées oligotrophes	39.11	39.1	Hêtre, châtaignier, chêne sessile, pin laricio, sapin de Nordmann
9	Collinéennes abritées mésotrophes	26.78	26.7	Hêtre, châtaignier, chêne sessile, douglas
13 et 14	Fraîches collinéennes oligotrophes et ponctuellement mésotrophes	8.41	8.4	Hêtre, châtaignier, chênes s. et p., érable sycomore, douglas
M1	Stations moyennes du mésoméditerranéen	7.79	7.8	Chêne pubescent, chêne vert, aulne à feuilles en cœur, sorbier domestique, pins divers, sapins méditerranéens
M2	Bonnes stations du mésoméditerranéen	5.29	5.3	Idem ci-dessus, plus merisier et noyers
		100.09	100	

Remarques : Les stations 13 et 14 de la typologie ont été regroupées pour simplifier la cartographie. Toutefois, ce sont les caractéristiques de la station 13 de la typologie qui sont majoritaires.

Les stations à potentialités moyennes à bonnes représentent près de 80% de la superficie de la forêt.

1.2. Habitats.

Certaines formations peuvent être rattachées aux habitats suivants :

(Sources : Cahiers d'habitats forestiers.)

Code Corine	Appellation	Localisation
41.12	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex (houx) et parfois Taxus (if)	Parcelles 1 à 4
62.21 et 62.26	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses sous-types silicicoles	Parcelles 5 et 6

*Hêtraie à houx dans la parcelle
I. (Photo Marc ROY – ONF)*



1.3. ZNIEFF (1) et ZICO.

(1)ZNIEFF : « Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » : inventaire national lancé en 1983, actuellement plus de 14 000 ZNIEFF sont recensées sur le territoire métropolitain, dont 896 en Languedoc-Roussillon, couvrant 42% du territoire régional.

Les ZNIEFF sont de 2 types :

-Type II : Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Ensembles de grandes tailles incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

-Type I : Secteurs définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Ces ensembles sont en général de surface limitée.

Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques et de porter une attention particulière aux espèces rares et protégées

La majeure partie de l'Alquier et de las Costes est incluse dans la ZNIEFF 2011 (zone de type II) « Vallée du Lamy » dont les caractéristiques sont résumées ci-après :

« Vallée du Lamy » N°2011 : Type : II

Superficie totale : 408 ha Altitude : De 220 à 580 m

Caractéristiques principales du milieu :

Le site comprend la vallée du Lamy et les vallons de ses affluents : le ruisseau de la Sagne de Labat en rive droite et le ruisseau de Rogues en rive gauche. La partie médiane est la plus encaissée, les pentes y sont assez fortes, mais régulières, ne laissant apparaître que très peu d'escarpements rocheux. En aval, la végétation est de type méditerranéen. En bordure des cours d'eau se développe une ripisylve à aulne, frêne et saule.

Des activités humaines discrètes : quelques pistes forestières en terrain naturel et des fermes d'élevage isolées, sur le plateau, en bordure de la zone.

Un contraste fort entre cette vallée très boisée et le plateau environnant couvert de prairies. Il en découle un intérêt paysager certain ainsi qu'un intérêt écologique, en particulier comme site de nidification de nombreuses espèces de rapaces forestiers.

Richesses patrimoniales :

Ce milieu protégé renferme sans doute des espèces rares et intéressantes, autant animales que végétales. Aucun inventaire précis n'a été réalisé à ce jour, mais on signalera néanmoins la présence de la buse, de l'épervier, du milan noir et, probablement, de l'autour des palombes.

Causes de dégradation et menaces sur le milieu :

Les enrésinements massifs peuvent être la cause de dégradation du milieu.

Il conviendra de maintenir la couverture forestière en l'état en évitant les coupes à blanc, ainsi que la création intempestive de pistes.

(D'après la fiche de l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon éditée en 1992)

Les parcelles 1 et 2p sont dans le périmètre de la ZNIEFF 4085 (zone de type II) Montagne Noire occidentale dont les caractéristiques sont résumées ci-après :

« Montagne Noire Occidentale » N°4085 : Type : II

Superficie totale : 56 000 ha Altitude : De 400 à 1 211 m

Caractéristiques principales du milieu :

Un substratum géologique très ancien et métamorphisé ; un climat bénéficiant d'influences méditerranéennes et atlantiques, à pluviosité importante; un territoire souvent marqué par les activités humaines anciennes (agriculture, pastoralisme, sidérurgie), ou actuelles (maîtrise de l'eau : retenues nombreuses et tourisme).

Richesses patrimoniales :

Compte tenu du climat et de la grande variété des sols et des conditions stationnelles, la flore est particulièrement riche en espèces. Les grands espaces quasi déserts abritent une faune intéressante, comme les grands rapaces ou le grand corbeau.

Causes de dégradation et menaces sur le milieu :

Les enrésinements massifs et la création de vastes plans d'eau sont les deux principales causes de dégradation. Actuellement, les menaces sont d'ordre écologique (enrésinements, sylviculture intensive de production) ou paysager (ouverture intempestive de pistes, implantation irraisonnée d'éoliennes).

(D'après la fiche de l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon éditée en 1992)

Voir la carte ci-contre.

1.4. Flore.

1.4.1-Etages et séries de végétation :

La partie nord de la forêt communale, soit 87%, est entièrement dans l'étage **supra-méditerranéen (ou collinéen)** sous influences atlantiques marquées.

Vu la grande variété des situations topographiques (exposition diverses, phénomènes de confinement) on pourra retrouver les caractéristiques des séries de végétation suivantes :

- Série du chêne pubescent**
- Série du châtaignier**
- Série des autres chênes caducifoliés**
- Série du hêtre**

Au Bois des Plantiers, dans le **mésoméditerranéen**, on retiendra uniquement:

- La série mésoméditerranéenne du chêne pubescent et du chêne vert.**

1.4.2-Relevé des espèces végétales remarquables :

Les différentes opérations réalisées sur le terrain ont permis de dresser une liste, non exhaustive, des principales espèces que l'on rencontre couramment sur la forêt. Cette liste fait l'objet des annexes N° 7a et 7b.

Au titre des espèces relativement rares, on notera le **perce-neige** (*Galanthus nivalis*), le **corydale creuse** (*Corydalis bulbosa*), l'**osmonde royale** (*Osmunda regalis*), l'**androsème** (*Hypericum androsaemum*) et le **géranium noueux** (*Geranium nodosum*).

Tapis de perce-neige dans la parcelle I. (Photo Marc ROY – ONF)



1.4.3. Répartition des essences forestières : Le tableau ci-après est renseigné à partir de la description fine des peuplements et, pour les peuplements adultes de futaie, de l'inventaire de plusieurs placettes représentatives.

Essence	Surface boisée (ha)	Surface boisée (%)	Volume commercial (m3)
Chêne sessile	25,54	25,5	2844
Chêne pubescent	6,35	6,3	172
Chêne vert	4,08	4,2	103
Hêtre	36,26	36,2	5892
Autres Feuillus	15,18	15,2	1220
Pin larticio	6,25	6,2	732
Douglas	5,83	5,8	378
Autres Résineux	0,6	0,6	5
Total	100,09	100	11346

Remarque : -Pour les feuillus le volume commercial a été estimé à partir du volume aménagement, soit $1m^3 \text{ commercial} = 1m^3 \text{ aménagement} \times 0,80$ (coefficient des forêts du secteur). A noter que seul le volume commercial est effectivement utilisé ; il s'agit du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois de chauffage.

1.4.4-Peuplements et arbres biologiquement remarquables :

Sans objet pour la forêt communale de Villemagne.

1.4.5-Précision sur l'état sanitaire des peuplements :

Globalement, la forêt communale de Villemagne se porte bien.

On signalera cependant :

- La **gélivure sur le chêne**, en particulier dans les stations les plus acides, ce qui dévalorise considérablement cette essence sur l'ensemble de la forêt
- Un **certain dépérissement** sur quelques brins de chêne dans la parcelle 1
- La **processionnaire du pin** dont les populations sont toujours à contrôler afin d'envisager les traitements à bon escient
- Sans doute un peu de **chancre sur le châtaignier** et peut-être dans les plantations de hêtre; à surveiller.

1.5. Description des peuplements forestiers.

1.5.1-Types de peuplements rencontrés sur la forêt :

La typologie ci-après rend compte de la structure, de l'essence majoritaire, de la densité pour les jeunes peuplements de résineux et, pour les peuplements adultes de feuillus, de l'importance relative des grandes catégories de diamètre : PB (petits bois), BM (bois moyens) et GB (gros bois).

Lorsque le couvert des essences secondaires représente de 10% à 40% du couvert total, le peuplement est dit « mélangé », que ces essences secondaires soient feuillues ou résineuses.

Typologie simplifiée des peuplements forestiers :

Type	Définition
TCHT_M1	Jeune taillis de châtaignier
TCHT_M3	Vieux taillis à châtaignier majoritaire
TCHY_MI	Taillis d'âges divers à chêne pubescent majoritaire
TCHY_MC	Friche plus ou moins en cours de boisement naturel
TCHV_MI	Taillis d'âges divers à chêne vert majoritaire
SCHS_R	Vieux TSF ruiné à chêne sessile majoritaire
SHET_G	Mélange taillis et futaie à hêtre majoritaire avec quelques gros bois
FCHS_M3	Futaie à chêne majoritaire et faible pourcentage de gros bois
FHET_M1	Plantation de hêtre de 1990 avec recrûs de feuillus divers
FHET_M4	Futaie à hêtre majoritaire et gros bois prépondérants
FHET_ME	Futaie à hêtre majoritaire, équilibrée en tous bois
FHET_M3	Futaie à hêtre majoritaire et faible pourcentage de gros bois
FA.F_M1	Recrûs naturels de feuillus divers avec plantations de feuillus précieux
FA.F_M2	Plantation d'âge moyen de feuillus divers (robinier essentiellement)
FA.F_ME	Futaie à Autres Feuillus majoritaires, avec peu de gros bois
FP.L_M1	Plantation de 19 ans à pin laricio (Corse et Calabre) majoritaire
FDOU_M1	Plantation de 19 ans à douglas majoritaire
FP.M_M1	Jeune peuplement clair de pin maritime

Rappels:		
GB	Gros bois	Chêne : 50 et plus; autres essences: 40 et plus
BM	Bois moyen	Chêne: 35 à 45; autres essences: 30 et 35
PB	Petit bois	Chêne: 20 à 30; autres essences: 20 et 25

Précisions sur les peuplements

A Les peuplements feuillus :

TCHT M1 : Jeune taillis de châtaignier d'une quinzaine d'années avec quelques pins en mélange. Il s'agit de la bordure est de la parcelle 5.

TCHT M3 : Vieux taillis à châtaignier majoritaire. L'ensemble est bien venant, la hauteur moyenne de 15 m pour un diamètre moyen de 20 cm. Peuplement situé exclusivement à l'extrême sud de la parcelle 6.

TCHY MI : Taillis d'âges divers à chêne pubescent majoritaire avec, en mélange, chêne vert, frêne, Autres Feuillus et quelques résineux. Ce peuplement est assez bien venant, il occupe la majeure partie du canton des Plantiés, sa hauteur varie entre 8 et 12 m pour un diamètre de 10 à 20 cm.

TCHY MC : Il s'agit ici d'une zone en cours de boisement naturel, située à l'extrême nord de la parcelle 7. La densité est faible, mais aucune plantation n'est à envisager.

TCHV MI : Taillis d'âges divers à chêne vert majoritaire avec, en mélange, chêne pubescent, frêne et Autres Feuillus. Ce peuplement est assez bien venant, on le rencontre exclusivement au canton des Plantiés, sa hauteur varie entre 3 et 8 m pour un diamètre de 3 à 15 cm.

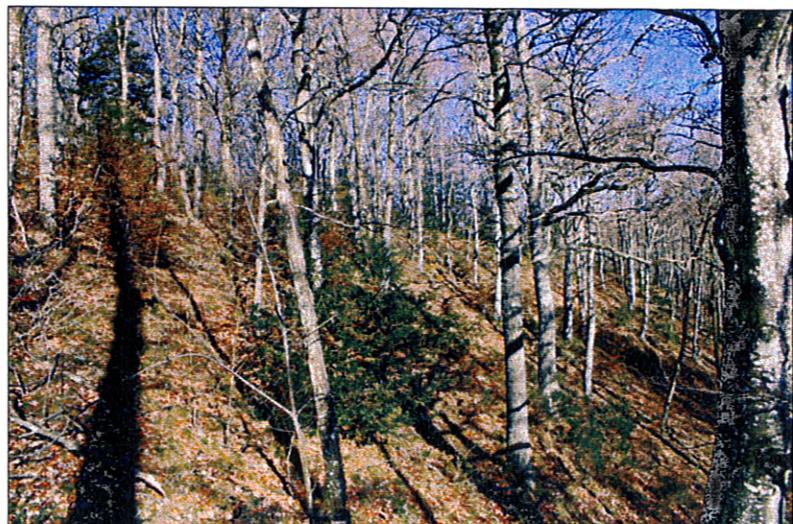
SCHS R : Vieux taillis sous futaie très pauvre en réserves à chêne sessile majoritaire. L'ensemble – taillis et réserve – est à bout de souffle, aucune amélioration n'est envisageable dans la réserve ni aucune conversion dans le taillis.

SHET G : Peuplement bien venant, issu d'un taillis sous futaie à hêtre prépondérant. Il y a peu de gros bois dans la réserve et le taillis est à un stade déjà bien avancé vers la futaie sur souches. Ce peuplement peut être traité en conversion avec un pronostic plutôt favorable. La hauteur varie de 15 à 22 m et le diamètre de 20 à 45 cm.



Peuplement issu d'un taillis sous futaie avec taillis vieilli. Parcelle 4 ; référence peuplement : SHET_G. (Photo Marc ROY – ONF)

FCHS M3 : Futaie sur souches à chêne sessile majoritaire. Ce peuplement, situé sur des stations à déficit hydrique notable, est en général assez médiocre. La hauteur est de l'ordre de 15 m pour un diamètre de 25 à 30 cm.



Chênaie pauvre en gros bois sur stations sèches dans parcelle 2. Référence peuplement : FCHS_M3). (Photo Marc ROY – ONF)

FHET M1 : Plantation de hêtre de 1990 avec recrû feuillu important. La réussite n'est pas homogène mais le couvert est complet, le recrû feuillu est surtout composé de rejets de châtaignier et de chêne. A ce stade, seul un dépressage est envisageable.

FHET M4 : Futaie sur souches à hêtre très nettement majoritaire, voire pur localement. Ce peuplement est en général bien venant avec une proportion importante de gros bois, il est susceptible de faire l'objet de coupes de régénération. La hauteur varie de 18 à 22 m pour un diamètre de 45 à 60 cm.

*Hêtraie mûre de la
parcelle 3. Référence
peuplement :
FHET_M4. (Photo
Marc ROY – ONF)*



FHET ME : Futaie sur souches à hêtre majoritaire équilibrée en tous bois. Ce peuplement est en général bien venant et susceptible de faire l'objet de coupes d'amélioration. La hauteur varie de 12 à 20 m pour un diamètre de 15 à 50 cm.

FHET M3 : Futaie sur souches à hêtre majoritaire à bois moyens prépondérants. Ce peuplement est en général bien venant et susceptible de faire l'objet de coupes d'amélioration. La hauteur varie de 15 à 20 m pour un diamètre de 25 à 50 cm.

FA.F M1 : Peuplement composé de recrûs naturels de feuillus divers et de ce qui reste des plantations de 1989 et de 1995 en frêne, merisier, grands érables, sorbier et chêne rouge. Il occupe une frange relativement étroite en bordure sud des parcelles 5 et 6 le long du ruisseau de Sagne de Labat (plantation de 1989) et 3 bouquets dans la parcelle 1 (plantation de 1995). Actuellement, dans les parcelles 5 et 6, le couvert est complet et il n'y a pas lieu d'envisager d'interventions. En effet, la dynamique naturelle des essences a déjà joué son rôle et tout ce qui devait « sortir » est actuellement hors de danger. Par contre, les bouquets de la parcelle 1 pourraient utilement faire l'objet d'un dépressage précoce, au profit de tout ce qui tient la route (plants ou recrûs naturels).

FA.F M2 : Plantation d'une douzaine d'années à robinier majoritaire, avec parfois chêne rouge et quelques recrûs naturels de frêne. Cette plantation a été réalisée sur l'assiette de l'ancien dépôt d'ordures après rebouchage et nivellement. Le robinier a un bon comportement et son aptitude à coloniser l'espace permet d'envisager l'avenir avec sérénité. La hauteur varie de 5 à 8 m pour un diamètre de 8 à 12 cm.

*Plantation de robinier dans la
parcelle 8. Référence
peuplement : FA.F_M2. (Photo
Marc ROY – ONF)*



FA.F ME : Peuplement assimilable à de la futaie, à Autres Feuillus majoritaires, avec peu de gros bois. Ce peuplement qui occupe les stations les plus fraîches, en fond de vallon, fera l'objet d'un traitement particulier, de type jardinage, afin de respecter la dynamique de toutes les essences présentes.

Peuplement de fond de vallon et de bord de ruisseau à autres Feuillus majoritaires (bouleau, aulne, tremble) dans la parcelle N°2. Référence peuplement : FA.F_ME. (Photo Marc ROY - ONF)



B Les peuplements résineux :

FP.L M1 : Peuplement issu de la plantation réalisée en 1989 en pin laricio de Corse et pin laricio de Calabre. Si la densité actuelle est plutôt hétérogène (1320 à la plantation), le peuplement, dans son ensemble, est assez bien venant. Le feuillu a comblé les vides, le couvert est complet et aucune éclaircie n'a été réalisée jusqu'alors. La hauteur varie de 10 à 14 m et le diamètre de 15 à 25 cm.

Pins laricio de Corse et de Calabre dans la parcelle 5. Référence peuplement: FP.L_M1. (Photo Marc ROY - ONF)



FD0U M1 : Peuplement issu de la plantation réalisée en 1989 en douglas. La réussite de cette essence est assez mitigée et de grandes zones en échec quasi total, représentant 50% de la

superficie, sont recolonisées par l'ajonc d'Europe et les feuillus naturels. Dans l'autre moitié, la densité est de l'ordre de 1000 tiges/ha, la hauteur de 12 à 14 m pour un diamètre de 15 à 30 cm.

Douglas dans la parcelle 6. Référence peuplement : FDOU_M1. (Photo Marc ROY - ONF)



FP.M M1 : Il s'agit d'une lande à bruyères colonisée par des semis naturels clairsemés de pin maritime d'une dizaine d'années. Ce peuplement ne concerne qu'une très faible surface dans la parcelle 8.

1.5.2-Etat récapitulatif des types de peuplements :

Type	Surface peuplement (ha)	% de la surface totale	Volume unitaire *	Volume du peuplement *
TCHT_M1	0,84	0,8%	0	0
TCHT_M3	1,87	1,9%	100	187
TCHY_M1	8,35	8,3%	30	251
TCHY_MC	0,49	0,5%	0	0
TCHV_M1	2,36	2,4%	20	47
Taillis	13,91	13,9%		485
SCHS_R	2,49	2,5%	60	149
SHET_G	8,08	8,1%	150	1212
FCHS_M3	4,56	4,6%	100	456
FHET_M1	4,02	4,0%	0	0
FHET_M4	18,02	18,0%	230	4145
FHET_ME	11,9	11,9%	150	1785
FHET_M3	5,07	5,1%	150	761
FA.F_M1	7,05	7,0%	0	0
FA.F_M2	0,63	0,6%	0	0
FA.F_ME	4,31	4,3%	150	647
Futaie	66,13	66,1%		9154
Feuillus	80,04	80,0%		9639
FP.L_M1	7,92	7,9%	120	950
FDOU_M1	11,65	11,6%	65	757
FP.M_M1	0,48	0,5%	0	0
Résineux	20,05	20,0%		1708
Total	100,09	100,0%		11346

* Les volumes sont exprimés en m3 commerciaux.

En résumé :

- Les peuplements feuillus représentent 80.04 ha, soit 80% de la surface de la forêt
- Les peuplements résineux représentent 20.05 ha, soit 20% de la surface de la forêt
- et :
- Les plantations feuillues représentent 7.68 ha, soit 7.7% de la surface de la forêt
- Les plantations résineuses globalement représentent 19.57 ha, soit 19.6% de la surface de la forêt

1.5.3-Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements en fonction des unités de gestion.

Voir en annexe N° 10.

1.5.4-Répartition de la surface par parcelle et par classe d'âges :

Classe d'âges	0-15	16-30	31-45	46-60	61-75	76-90	91-105	106-120	Total
Parcelle	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha
1	1,14				3,84	4,38		3,47	12,83
2					1,47	8,34	1,65		11,46
3					1,74	2,17		12,72	16,63
4						13,7	0,18		13,88
5		15,78							15,78
6		14,56			1,87				16,43
7		2,85	2,62						5,47
8	1,11		6,5						7,61
Total	2,25	33,19	9,12	0	8,92	28,59	1,83	16,19	100,09
%	2,2%	33,2%	9,1%	0,0%	8,9%	28,6%	1,8%	16,2%	

En résumé :

- Près de 50% des peuplements ont plus de 75 ans, dont 16.2% plus de 105 ans
 - 35.4% des peuplements ont moins de 30 ans
 - Avec 8.9%, les catégories intermédiaires sont peu représentées.
- La forêt présente 2 faciès distincts :
- Un composé de peuplements naturels, relativement âgés, issus de la conversion des anciens taillis sous futaie
 - Un composé de peuplements plutôt jeunes, issus de plantations récentes et de taillis.

1.5.5-Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplements sur la forêt :

Grands types	Futaie feuillue	Futaie résineuse	Taillis	Total
Surface (ha)	66.13	20.05	13.91	100.09
Surface (%)	66.1	20	13.9	100

1.5.6-Précision utile d'ordre quantitatif :

Un inventaire par placettes a été réalisé dans les parcelles 1 et 3 selon un maillage de 200m x100m.

A chaque point d'intersection une placette de 4 ares a été assise sur le terrain.

Sur cette placette ont été effectués un inventaire au diamètre et par essence, de toutes les tiges, un relevé des principales données stationnelles, ainsi qu'une prise de hauteur de l'arbre dominant.

Les données dendrométriques ont été traitées à l'aide du logiciel « Sylvie ».

Les résultats complets se trouvent dans les archives de l'Agence à Carcassonne.

Le volume commercial ci-dessus (au 1.5.2) a été estimé comme égal à 80% du volume aménagement.

Les volumes aménagements utilisés sont : Schaeffer rapide N°10, N°13 et N°16.

Pour les autres peuplements, des placettes représentatives ont permis de déterminer un volume.

Les volumes commerciaux sont ceux utilisés pour le cubage des coupes dans le département, voir en annexe N°15.

1.5.7-Carte des peuplements forestiers :

Voir carte en annexe N°8.

1.6. Faune sauvage.

1.6.1-Relevé des espèces animales remarquables :

Celles qui ont été inventoriées sur la Montagne Noire lors de l'élaboration de l'ORLAM. Voir en annexe N°9.

1.6.2-Autres espèces présentes dans la forêt(vertébrés) :

Grand gibier : -Essentiellement chevreuils et sangliers.

Cheptel chevreuil estimé à 10 à 12 tête au 100ha.

Petit gibier : -Lièvre, grive, palombe et bécasse.

Autres espèces : -Espèces inféodées aux milieux forestiers : Blaireau, renard, hérisson, martre et écureuil parmi les plus couramment observées.

1.6.3-Situation par rapport à la capacité d'accueil de la forêt :

La forêt communale de Villemagne est une forêt aux peuplements assez fermés, **elle n'offre pas de biotopes très riches pour les grands animaux**. Ceux-ci doivent souvent sortir pour se nourrir sauf, pour le sanglier, à l'époque des glands et des châtaignes. **La réalisation de coupes, de régénération en particulier, améliorerait notablement le biotope.**

1.6.4-Précisions sur l'état sanitaire :

Bon a priori.

1.7. Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu.

Risques habituels aux forêts de moyenne montagne, à savoir :

-Risques d'érosion sur les versants aux plus fortes pentes en cas de mise à nu du sol, lors des exploitations par exemple ou de travaux préparatoires à la régénération

-Risques de dégradation des rives des ruisseaux et des pistes en terrain naturel lors des épisodes pluvieux violents et (ou) soutenus.

1.8. Risques d'incendie.

Ils sont très faibles sur toute la zone vu les conditions climatiques. Toutefois, il y aurait lieu de prendre garde aux grandes étendues de fougère et d'herbes sèches dans les régénérations. En effet, après plusieurs jours de Cers en période hivernale, ces milieux deviennent particulièrement secs et inflammables.



TITRE 2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. Production ligneuse.

Coupes effectuées durant l'aménagement : Les parcelles 1, 2, 3 et 4 ont fait l'objet d'exploitations conformément à l'état d'assiette. En revanche, les parcelles 5 et 6 de résineux n'ont pas été éclaircies.

Acheteurs : Essentiellement des acheteurs locaux et régionaux.

Prix pratiqués : Les 4 coupes, représentant 1 448 m³, ont été vendues entre 1994 et 1998, pour un montant global de 20871 € (2006). Les produits étaient tous à peu près équivalents, des petits bois destinés au chauffage, ce qui nous donne un prix unitaire moyen de 14.5 € (2006).

A l'avenir, les produits seront de qualité différente. En effet, pour les feuillus, la proportion de gros bois et de bois moyen devrait être assez importante. En outre, nous auront des produits d'éclaircie de résineux. Les prix de référence ci-dessous sont issus des dernières adjudications dans le département.

Essence	Catégorie	Prix unitaires moyens (€)
Chêne	50 et +	25
Chêne	30 – 45	12
Chêne	25 et -	5
Hêtre	40 et +	45
Hêtre	30 – 35	15
Hêtre	25 et -	5
Autres feuillus	25 et +	15
Autres feuillus	20 et -	3
Pin	25 et +	10
Pin	20 et -	3
Douglas	25 et +	10
Douglas	20 et -	3
Houppiers feuillus		5
Houppiers résineux		0.5
Taillis		8

2.2. Autres productions, concessions, droits d'usage.

Des captages d'eau potable, ainsi que des conduites existent dans les parcelles 2, 4, 5 et 6 (voir en annexe N°13). Nous n'avons pas trouvé traces de concessions aux archives de l'ONF à Carcassonne. Il y aura lieu de mettre cela à jour lors de la définition des périmètres de protection (dossier en souffrance actuellement).

Nous insistons sur le fait que cette affaire est importante, moins du point de vue administratif que de celui des contraintes induites pour exploitations et interventions de tous ordres dans les parcelles concernées.

*Répartiteur dans la parcelle 4.
(Photo Marc ROY – ONF)*



2.3. Activités cynégétiques.

Le droit de chasse est alloué, à titre gratuit, à l'ACCA de Villemagne.
Il n'y a pas surabondance de gibier et aucun dégât notable n'est à signaler.
Plan de chasse au chevreuil : 5
Nombre de chasseurs : 10.

2.4. Activités piscicoles.

Aucune activité piscicole n'est pratiquée dans la forêt.

2.5. Activités pastorales.

Néant.

2.6. Accueil du public.

En raison des nombreuses retenues et de La Rigole le secteur est bien fréquenté par le public, en particulier durant la période estivale. Cela étant, la forêt communale n'attire que peut de monde, si ce n'est, à l'automne, quelques chercheurs de champignons, ainsi que les chasseurs locaux.

Aucun équipement n'existe actuellement.

2.7. Paysages.

La Rigole du Canal du Midi, ouvrage classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, est classée « parmi les sites de caractère pittoresque et historique » par arrêté ministériel du 8 octobre 1996 ; elle borde au nord la parcelle 1 de la forêt communale. Même si la proximité de cet ouvrage **n'induit pas de contraintes formelles en matière de paysage**, nous pensons que les abords doivent faire l'objet d'une attention particulière lors des coupes et des travaux forestiers en général.

La Rigole de la Montagne Noire alimentant le Canal du Midi. A droite de la photo, et après la bordure appartenant à VNF (Voies Navigables de France), la parcelle 1 de la forêt communale de Villemagne). (Phot Marc ROY - ONF)



La traversée de la forêt par la D629, très fréquentée, nous inspire la même remarque.

Pour le reste, nous noterons un point de vue sur la forêt depuis la route D 34, de la station radio à Villemagne. Cette route est assez peu fréquentée et cela ne justifie pas de mesures particulières pour la protection des paysages.

En bref, et sous réserve des observations ci-dessus, le contexte ne justifie pas le classement de la forêt en sensibilité forte, ni même moyenne, c'est pourquoi nous ne produisons pas de carte des sensibilités paysagères.

*Depuis la D 34, la parcelle 3 de Villemagne avec les résineux de Saissac, puis du Picou, au dessus.
(Photo Marc ROY – ONF)*



2.8. Richesses culturelles.

Néant pour la forêt communale de Villemagne.

2.9. Sujétions diverses.

Celles liées à la protection des eaux. La forêt occupe une partie du bassin versant des sources qui alimentent la commune.

2.10. Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier.

Idem ci-dessus.



TITRE 3. GESTION PASSEE

3.1. Traitements sylvicoles.

3.1.1-Traitements antérieurs à 1994 (hors les Plantières, canton rattaché en 2001):

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Etat des peuplements Traitements appliqués Evènements marquant la forêt et opérations réalisées
1836 - 1851	Ordonnance royale du 22 mai 1836	30.5	Traitement probable en taillis ou taillis sous futaie, selon la demande ; il n'y a pas d'aménagement réglant la sylviculture et les coupes. Ne concerne pas le bois de l'Alquier qui est en indivision avec la commune voisine de Saissac.
1851 - 1871	Décret présidentiel du 9 janvier 1851, prononçant l'aménagement de la forêt communale de Villemagne	95.81	Ce décret entérine la division du bois de l'Alquier entre Villemagne et Saissac. Il prévoit l'aménagement de la forêt de Villemagne en 2 séries : -Las Costes de 32.52 ha, traitée en taillis -L'Alquier de 63 ha, traitée en taillis avec quart en réserve (actuelles parcelles 1 et 2p)
1871 – 1995/98	Décret présidentiel du 22 décembre 1871, prononçant la révision d'aménagement	73.66	Suite à cession à la commune des Cammazes (81), la surface est modifiée. L'aménagement reprend les termes de celui de 1851.
1895/98 - 1993	Décret présidentiel du 25 février 1898 prononçant la révision d'aménagement	69.57	2 séries de taillis et un quart en réserve gardant la configuration de 1851. L'aménagement donne la possibilité au gestionnaire « de faire vieillir les cépées, d'affranchir des brins et de dégager les semis par le biais des coupes d'amélioration ». On entame donc l'enrichissement du taillis sous futaie qui conduira plus tard à la conversion à la futaie.

3.1.2-Dernier aménagement forestier :

A-Caractéristiques du dernier aménagement forestier :

Arrêté ministériel du 20 juin 1994.

Durée d'application : 15 ans de 1994 à 2008.

La forêt constitue une série unique à objectif principal de production, traitée en futaie régulière avec proposition de régénération par bouquets, à objectif paysager, représentant une superficie d'environ 2 ha.

Série	Surface totale (ha)	Surface réduite (ha)	Traitement/méthode	Surface concernée (ha)	Parcelles concernées	Volume présumé réalisable		
						Régénération	Amélioration	Total
1	86,97	86,97	Futaie régulière/régénération	2	1p	100		100
			Futaie régulière/amélioration	84,97	1p, 2, 3, 4, 5 et 6		3900	3900
Total						100	3900	4000
Volume/ha						1,1	44,8	46,0
Volume/ha/an						0,1	3,0	3,1

B-Application de l'aménagement forestier : (De 1994 à 2007, soit 14 ans)

Série	Surface totale (ha)	Surface réduite (ha)	Traitement/méthode	Surface concernée (ha)	Parcelles concernées	Volume réalisé (m3 commerciaux)		
						Régénération	Amélioration	Total
1	86,97	86,97	Futaie régulière/régénération	1,5	1p	100		100
			Futaie régulière/amélioration	53,25	1p, 2, 3 et 4		1348	1348
Total						100	1348	1448
Réalisé/prévu						100,0%	34,6%	36,2%
Volume/ha						1,1	15,5	16,6
Volume/ha/an						0,1	1,1	1,2

C-Travaux prévus :

Parcelle	Description	Quantité (ha)	Coût estimatif (F 1994)	Niveau de réalisation
1	Plantation à vocation paysagère	2	20000	Partiellement réalisé
5 et 6	Dégagement ultime des plantations	32,21	82000	Partiellement réalisé
1	Dégagement des plantations	2	5000	Partiellement réalisé
5	Taille de formation dans les hêtres et A.F	6	15000	Non réalisé
		(km)		
Forêt	Entretien périmètres	7,634	1260	Non réalisé
Forêt	Parcellaire	3	9000	Non réalisé
Forêt	Entretien des pistes	3,5	70000	Partiellement réalisé
			202260	

D-Travaux réalisés :

Parcelle	Description	Quantité (ha)	Coût (€ 2006)	Années de réalisation
1	Plantation de feuillus divers par bouquets	1,5	21071	Travaux réalisés sur PDR 1995 de 1996 à 2002
5 et 6	Dégagement ultime des plantations	Inconnue		
1	Dégagement des plantations	1,5		
		(km)		
Forêt	Entretien des pistes	Inconnue		
Travaux sur Les plantiers				
8	Travaux sur peuplement (ha)	2	9705	Travaux réalisés sur le PIF 2001 en 2002
8 et 9	Infrastructure (km)	1,02		
			30776	

E-Conclusion :

La récolte globale, de **1448 m3 ne représente que 36.2% de la prévision**. Ce qui s'explique par le fait que les parcelles 5 et 6 en résineux n'ont pas été éclaircies et par une probable surestimation des volumes présumés réalisables dans les parcelles feuillues.

En matière de travaux les investissements, tant sur les peuplements qu'en infrastructure, ont été modérés. La matérialisation des périmètres et du parcellaire n'est pas réalisée à ce jour et le réseau de piste n'a été entretenu que très sommairement.

3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel.

Néant.

3.3. Etats des limites et équipements.

3.3.1-Matérialisation des limites périmétrales :

Type de limite	Longueur (km)
Limites naturelles (ruisseaux)	3,9
Limites matérialisées (bornes, chemins, layons...)	7,9
Limites peu claire, à matérialiser (ouest P1 et sud P6)	0,7
Total	12,5

Mis à part les 2 tronçons mentionnés ci-dessus, les limites sont claires et ne donnent lieu à aucune contestation.

3.3.2-Matérialisation du parcellaire :

Le parcellaire s'appuie sur la départemental 629 pour la ligne 1/2, sur des éléments naturels (ruisseaux) pour les lignes 2/3 et 3/4 et sur des changements de peuplement assez clairs pour 4/5, 5/6 et 7/8.

A l'heure actuelle ce parcellaire n'est pas matérialisé sur le terrain.

3.3.3-Equipements de desserte : Voir la carte de l'infrastructure en annexe N°13 .

Type	Voie publique	Voie privée relevant du régime forestier	Total général
Voies accessibles par tous véhicules	0,8		0,8
Réseau principal	0,8	0	0,8
Autres voies	5,7	1,9	7,6
Réseau secondaire	5,7	1,9	7,6
Total général	6,5	1,9	8,4

Longueur totale des routes et pistes accessibles à tous véhicules: 0.8 km, dont 0.5 km de route départementale à circulation soutenue.

Soit : **0.8km/100ha**, ce qui est insuffisant pour desservir l'ensemble de la forêt.

Accès à la forêt :

Depuis le village de Saissac, on accède au canton de l'Alquier par la D629.

L'accès au canton de Las Coste se fait par la départementale D34 entre La station radio de La Régine et Villemagne puis le chemin face à Métairie Grande.

L'accès au canton des Plantiès se fait par la D34, entre Villemagne et Cenne-Monestiès.

Desserte interne :

Plutôt bonne et suffisante.

Point noir :

Accès par la D629. Le dépôt de bois en bordure de cette départementale est quasiment impossible, donc la question du défrêtement de la parcelle 1 et, dans une moindre mesure, de la 2, va se poser. Un aménagement de l'accès à la parcelle 1 s'avère nécessaire.

Etat des accès : L'accès au canton de Las Coste devra être mis au gabarit et doté d'une place de retournement et de dépôt. Pour le reste, rien à signaler.

Places de dépôt :

Il n'y a aucune place de dépôt.

3.3.4-Autres équipements :

Sans objet.



TITRE 4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2008 à 2022

4.1. Exposé concis des objectifs, des problèmes posés et des solutions retenues.

Problèmes posés	Solutions envisagées
<p><i>1 Quel avenir pour les peuplements convertis à la futaie sur souches et arrivés, si ce n'est au stade de maturité absolue, du moins à celui où il est quasiment impossible d'envisager des coupes d'amélioration ?</i> <i>Concerne les parcelles 1 et 3.</i></p>	<p>1- <u><i>Ne rien faire</i></u> : hormis l'hypothèse d'un gros accident, ou d'un brusque changement climatique, ces peuplements vont continuer à croître tant bien que mal. Les brins dépérissants, de chêne en particulier, vont disparaître, les hêtres nettement majoritaires vont continuer à croître, du moins pour les dominants, tandis que les problèmes sanitaires et les défauts du bois (pourritures entre autres) vont prendre de plus en plus d'importance en dépréciant la valeur marchande des produits. Sur le court terme le couvert restera fermé et il n'y aura aucun impact visuel. Cela ne coûtera rien au propriétaire, mais, en même temps, ne rapportera rien non plus. En outre, avec la fermeture « hermétique » des milieux, la biodiversité peut régresser de façon notable, on est alors dans une démarche de conservatisme poussé à l'extrême et non dans celle d'une gestion durable.</p> <p>2- <u><i>Procéder à de nouvelles coupes de type amélioration</i></u> : le résultat sera plus une diminution du nombre de tiges, donc du couvert, qu'une véritable amélioration de la futaie. Sur les zones ainsi mises en lumière va se développer une végétation composée essentiellement de rejets divers, de houx et de ronces. A terme, la parcelle va reprendre un aspect de taillis sous futaie avec des réserves surannées sur un maigre taillis, ce qui n'est pas très satisfaisant. Cela ne coûtera rien au propriétaire et rapportera un peu. On décapitalisera sans investir ce qui n'est pas synonyme d'une gestion patrimoniale, « en bon père de famille ».</p> <p>3- <u><i>Procéder à la régénération des parcelles concernées</i></u> : cette opération vise à renouveler les peuplements, par semis naturels ou par plantation, afin d'arriver à une futaie vraie, c'est à dire où les arbres sont issus de semis et non de rejets. Dans la parcelle 3, vu le nombre de semenciers, on peut envisager une régénération naturelle sur la totalité de la parcelle. Dans la 1, il y aura lieu de prévoir des plantations sur une partie, là où le hêtre est quasiment absent. Il s'agit ici d'opérations d'investissement assez lourdes, mais en revanche, les coupes de régénération laissent, en général, des recettes importantes. Afin de tenir compte des diverses contraintes induites par la composition des peuplements, mais aussi de celles d'ordre environnemental, ils sera maintenu sur pied la bordure de la Rigole, ainsi que la partie ouest de la parcelle 1, là où le peuplement est de faible diamètre.</p>
<p><i>2 Quelles interventions dans les reboisements de 1989 et 1990 afin que ceux-ci assurent le retour sur investissement que le propriétaire peut en attendre et afin qu'ils assurent leur rôle de protection ?</i> <i>Concerne les parcelles 5 et 6.</i></p>	<p>1- <u><i>Réaliser des éclaircies dans les peuplements de résineux (pin et douglas)</i></u> : cela paraît une évidence, cependant les fortes pentes demeurent un facteur rédhibitoire de premier ordre dans la mesure où les exploitations ne sont pas mécanisables. En revanche la desserte interne des parcelles est bonne. La possibilité de vendre ces coupes, donc, en conséquence, de réaliser ces éclaircies, dépend du volume récoltable à l'ha et de ce qu'on appellera, de manière générique, la présentation des lots.</p> <p>2- <u><i>Assurer l'avenir des peuplements feuillus (hêtre et feuillus divers)</i></u> : pour diverses raisons ces plantations sont plus ou moins échouées. Cela étant, plants et recrûs feuillus couvrent le sol, la concurrence est rude et pas toujours égale entre ces deux catégories. Si l'on veut obtenir un peuplement composé des essences les plus intéressantes, il faudra travailler en nettoiement-dépressage au profit des meilleures essences (hêtre, châtaignier, érables, merisier, frêne) et à celui des tiges les mieux conformées. Cette intervention pourrait être réalisée, dans le meilleur des cas, au titre des coupes, comme opération « blanche ».</p>
<p><i>3 Quel type de gestion</i></p>	<p>1- <u><i>Maintenir l'état boisé et assurer un bon état sanitaire à ces peuplements naturels</i></u> : ils occupent une côte en « U », bordée, à l'est et à l'ouest, par 2</p>

<p><i>pour le canton des Plantières ? Concerne les parcelles 7 et 8 (suite de la page précédente)</i></p>	<p>ruisseaux. Il s'agit essentiellement de taillis de chêne pubescent et de chêne vert, quelques résineux (pin maritime) sont présents dans les zones claires. Ces taillis ont fait ponctuellement l'objet d'exploitations. L'ancien dépôt d'ordure a été comblé et nivelé, une plantation de robinier et Autres Feuillus (chêne rouge) y a été réalisée avec un certain succès. La dynamique des essences est bonne et l'état boisé n'est pas mis en péril par le traitement en taillis. Des coupes de taillis seront donc envisagées dans les années à venir. Toutefois, lorsque les brins (chêne pubescent et frêne en particulier) sont de très belle venue et affranchis, il pourra être procédé à un balivage.</p>
---	--

4.2. Définition des objectifs principaux – Division de la forêt en séries.

Le traitement en taillis des parcelles 7 et 8, justifie la division de la forêt en deux séries.

*-Série 1 de 87.01 ha, constituée des parcelles 1 à 6
-Série 2 de 13.08, constituée des parcelles 7 et 8
toutes deux bénéficiant d'un traitement adapté aux objectifs, aux stations et aux
peuplements forestiers.*

Objectif déterminant la sylviculture :
-Série 1 : Production et protection générale.
-Série 2 : Protection générale des milieux et des paysages

Objectif associé :

- Série 1 : Protection générale des milieux et des paysages, cynégétiques et accueil*
- Série 2 : Production*

4.3. Décisions fondamentales relatives à la première série.

4.3.1-Mode de traitement - méthode d'aménagement :

Dans la première série, qui supporte des peuplements de futaie sur souches, de futaie résineuse artificielle et de plantations feuillues, le traitement retenu sera **la futaie régulière avec groupe de régénération**. Ce traitement répond aux objectifs d'amélioration et de renouvellement des peuplements, ainsi qu'à ceux de mise en valeur des produits ; il répond aussi aux exigences en matière d'environnement et de paysage.

4.3.2-Essences objectif et critères d'exploitabilité :

Les essences objectifs sont déterminées au regard des groupes de stations les mieux représentés et des essences existantes.

L'essence objectif est celle pour laquelle on va travailler. Elle est prédominante dans le peuplement, mais ce n'est pas l'essence unique. Il serait souhaitable que son taux de recouvrement ne dépasse pas 70%.

A - Essences objectifs retenues pour la série 1 :

Parcelle	Surface réduite (ha)	Essence principale objectif retenue	Essences d'accompagnement
1	12,83	<i>Hêtre</i>	Chêne sessile, sorbier, merisier, érables, pin laricio, cèdre
2	11,46	<i>Hêtre</i>	Chêne sessile, châtaignier, frêne, merisier, tremble, bouleau
3	16,63	<i>Hêtre</i>	Chêne sessile, châtaignier, frêne, merisier, tremble, bouleau
4	13,88	<i>Hêtre</i>	Chêne sessile, châtaignier, frêne, merisier, érables, tilleul
5	15,78	<i>Pin laricio s.p</i>	Hêtre, châtaignier, frêne, merisier, érables, tilleul
6	16,43	<i>Douglas</i>	Pin laricio, châtaignier, hêtre, merisier, frêne, érables, tilleul

B - Précision sur les essences principales objectifs :

Essence objectif	Surface concernée		Critères optimum d'exploitabilité de l'essence objectif	
	ha	%	Age	Diamètre
<i>Hêtre</i>	54,8	63,0%	100	40
<i>Pin laricio s.p</i>	15,78	18,1%	80	40
<i>Douglas</i>	16,43	18,9%	80	50
	87,01	100,0%		

C - Evolution souhaitée de la composition de la série :

Essence	Répartition des essences en % du couvert au sein de la surface réduite		
	Actuelle	Dans 15 ans	A long terme
<i>Chêne sessile</i>	29,1	26	20
<i>Hêtre</i>	41,6	42	45
<i>Autres feuillus</i> (châtaignier, frêne, merisier, tremble, tilleul, érables)	15,4	17	20
<i>Pin laricio</i> (Corse et Calabre)	7,2	8	8
<i>Douglas</i>	6,7	7	7
	100	100	100

Commentaires sur la répartition probable à l'issue de l'aménagement :

Lors des interventions futures il s'agira de diminuer progressivement la place du chêne sessile, qui est souvent gélif, et d'augmenter légèrement celle du hêtre et des autres feuillus.

Les pins laricio occupant des stations difficiles pour les feuillus devraient conserver une place quasi identique au cours des années à venir . Il en est de même, avec quelques réserves cependant, pour les douglas qui, quoique n'ayant pas réussi de manière égale, donnent localement des résultats prometteurs.

4.3.3-Détermination de l'effort de régénération : Voir les calculs en annexe 11.

Surface à régénérer d'équilibre (Se) : **14.26 ha**

Surface à régénérer maximum théorique (Sm) : **16.37 ha**

Surface à régénérer minimale théorique (Sd) : **14.5 ha**

Se < Sd < Sm

Le classement des références théorique ne nous permet pas de choisir directement entre Sm et Sd. Cela étant, ces références théoriques sont suffisamment proches l'une de l'autre pour que l'on envisage sans risques un compromis entre les deux, soit une surface à régénérer de l'ordre de **15 ha**.

Cette surface sera réalisée dans un groupe de régénération composé des 2 parcelles forestières 1 et 3, d'une superficie totale de 29.46.

Surface retenue à régénérer dans les 15 ans (Sr) : **15 ha**

4.3.4-Classement des unités de gestion : Voir carte d'aménagement en annexe N° 14.

Parcelle	Surface totale	Groupe de régénération	Groupe d'amélioration	Surface à régénérer dans les 15 ans	Surface nécessitant encore des travaux	Ilot de vieillissement
1	12,83	12,83		7,27	1,14	4,41
2	11,46		11,46			
3	16,63	16,63		7,73		
4	13,88		13,88			
5	15,78		15,78			
6	16,43		16,43			
	87,01	29,46	57,55	15	1,14	4,41

4.4. Décisions fondamentales relatives à la deuxième série.

4.4.1-Mode de traitement - méthode d'aménagement :

Dans la deuxième série, qui supporte des peuplements de taillis, de plantations feuillues très marginales et d'une petite zone colonisée par le pin maritime, le traitement retenu sera **le taillis simple**, avec maintien de quelques bouquets de futaie sur souches et de résineux. Ce traitement est conforme aux essences représentées, il permet de renouveler dans de bonnes conditions la majorité des peuplements concernés, et répond aux objectifs de mise en valeur des produits ; il n'est pas incompatible avec les exigences environnementales et paysagères.

4.4.2-Essences objectif et critères d'exploitabilité :

Les essences objectifs sont déterminées au regard des groupes de stations les mieux représentés et des essences existantes.

L'essence objectif est celle pour laquelle on va travailler. Elle est prédominante dans le peuplement, mais ce n'est pas l'essence unique.

A - Essences objectifs retenues pour la série 2 :

Parcelle	Surface réduite (ha)	Essence principale objectif retenue	Essences d'accompagnement
7	5,47	Chêne pubescent	Chêne vert, Autres Feuillus
8	7,61	Chêne pubescent	Chêne vert, Autres Feuillus, Autres Résineux

B - Précision sur les essences principales objectifs :

Essence objectif	Surface concernée		Critères optimum d'exploitabilité de l'essence objectif	
	ha	%	Age	Diamètre
Chêne pubescent (taillis)	13,08	100,0%	45	20
	13,08	100,0%		

C - Evolution souhaitée de la composition de la série :

Essence	Répartition des essences en % du couvert au sein de la surface réduite		
	Actuelle	Dans 15 ans	A long terme
<i>Chêne pubescent</i>	49,4	51	55
<i>Chêne vert</i>	31,8	28	20
<i>Autres Feuillus</i>	14,2	15	17
<i>Autres résineux (dont pin maritime)</i>	4,6	6	8
	100	100	100

Commentaires sur la répartition probable à l'issue de l'aménagement :

L'objectif, à terme, est de redonner au chêne pubescent une place prépondérante, ce qui n'est pas facile en appliquant un traitement en taillis simple. C'est pourquoi il est recommandé de favoriser nettement le chêne pubescent dans tous les bouquets qui seront laissés sur pied pour l'obtention, à terme, d'une futaie sur souches. De la même manière toutes les autres essences feuillues devront être favorisées.

4.4.3-Détermination de l'effort de régénération : Pour mémoire.

$$\text{Surface à régénérer d'équilibre (Se)} = \frac{\text{Surface occupée par l'essence} \times \text{Durée d'application de l'aménagement (15 ans)}}{\text{Age d'exploitabilité de l'essence}}$$

Essence objectif	Age d'exploitabilité	Surface occupée	A parcourir en 15 ans
Chêne pubescent (taillis)	45	13,08	4,36
Total		13,08	4,36

Surface à parcourir « d'équilibre » : **4.36 ha**

4.4.4-Classement des unités de gestion : Voir carte d'aménagement en annexe N° 14.

Parcelle	Surface totale	Type de coupe	Surface en coupe rase	Surface à baliver*
7	5,47	Taillis simple avec balivage localisé	3	2,47
8	7,61	Taillis simple avec balivage localisé	5	2,61
	13,08		8	5,08

*La surface mentionnée n'est qu'un ordre d'idée, les bouquets qui ne feront pas l'objet d'une coupe rase de taillis (zones de résineux, plantations récentes, futaie sur souches) devraient occuper entre 25% et 50% de la superficie totale.



TITRE 5. PROGRAMME D' ACTIONS

(Avertissement : L'ensemble des coûts des titres 5 et 6 est exprimé en € Hors Taxe)

5.1. Dispositions concernant le foncier .

Matérialisation et entretien des limites actuelles (Voir page 25 au 3.3.1) :

La matérialisation des limites par layon ou peinture ne sera pas une priorité pour les 15 ans à venir. Toutefois, il serait utile de réaliser les opérations suivantes, au fur et à mesure des opportunités financières. **Ces opérations seront classées en 2^{ème} urgence.**

Type d'opération : Recherche de limites et matérialisation Localisation : ouest P1 et sud P6 Quantité concernée : 0.7 km Prix unitaire : 2 000 €/km Montant total de l'opération : 0.7 km à 2 000 €/km, soit 1 400 € Montant moyen annuel : 93 €
--

Type d'opération : Entretien et matérialisation de limites Localisation : forêt Quantité concernée : 11.8 km Prix unitaire : 800 €/km Périodicité : 1 seule fois dans les 15 ans à venir Montant total de l'opération : 11.8 km à 800 €/km, soit 9 440 € Montant moyen annuel : 629 €
--

5.2. Programme d'actions relatif à la première série.

Nota : Dans la suite du document les sous-parcelles sont désignées par un premier chiffre correspondant au numéro de la parcelle et par un deuxième correspondant à l'intervention proposée, soit :

- 0 : Pas d'interventions
- 1 : Travaux préparatoires à la régénération
- 2 : Travaux divers sur semis ou plants
- 3 : Première éclaircie dans peuplement régulier de résineux
- 4 : Coupe de régénération
- 5 : Coupe d'amélioration
- 6 : Coupe de taillis avec bouquets de balivage
- 7 : Travaux de plantation en complément de la régénération naturelle

5.2.1-Opérations sylvicoles : coupes et travaux.

Parcelle ou sous-parcelle	Type d'intervention	Superficie parcourue (ha)	Caractéristique de l'intervention	Travaux	
				Priorité	Surface (ha)
1.4	Coupes de régénération	7.27	Relevé de couvert, coupe d'ensemencement, coupe(s) secondaire(s) et coupe définitive		
1.4	Travaux préparatoires à la régénération		Élimination de la végétation arbustive, ouverture de cloisonnements, extraction mécanique du houx et scarification du sol	1	7.27
1.5	Coupe d'amélioration	4.42	Coupe d'amélioration essentiellement sanitaire dans îlots de vieillissement (bord de la Rigole et ouest de la parcelle)		
1.2	Nettoiemnt dépressage		Nettoiemnt dépressage dans les placeaux plantés en 1995	2	1.14
1.7	Plantation		Complément de régénération sur une partie de la surface concernée	1	4
2	Coupe d'amélioration	11.46	Coupe d'amélioration sur l'ensemble de la parcelle		
3.4	Coupes de régénération	16.63	Coupe d'ensemencement sur toute la parcelle, coupe(s) secondaire(s) et définitive sur 7.73 ha		
3.1	Travaux préparatoires à la régénération		Élimination de la végétation arbustive, ouverture de cloisonnements, extraction mécanique du houx et scarification du sol	1	16.63
4	Coupe d'amélioration	13.88	Coupe d'amélioration sur l'ensemble de la parcelle		
5.2	Dépressage ou nettoiemnt dépressage. Travaux pouvant être réalisés sous forme de coupe par petites cessions	8.56	Nettoiemnt dépressage dans plantation de hêtre Nettoiemnt dépressage dans plantation d'Autres Feuillus Dépressage dans taillis de châtaignier sur la bordure ouest de la parcelle		
5.3	Première éclaircie résineuse	7.22	Première éclaircie dans les pins laricio		
6.2	Dépressage ou nettoiemnt dépressage. Travaux pouvant être réalisés sous forme de coupe par petites cessions	2.21	Nettoiemnt dépressage dans plantation d'Autres Feuillus		
6.3	Première éclaircie résineuse	12.35	Première éclaircie dans les douglas		
6.5	Coupe d'amélioration	1.87	Coupe d'amélioration dans le vieux taillis à châtaignier majoritaire au sud de la parcelle		

5.2.2-Programme d'assiette des coupes :

Exercice	Parcelle ou sous-parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Type de produit (en %)		
					G.B	B.M	P.B
2010	2	11.46	Amélioration	300	15	75	10
2011	1.4	7.27	Régé. : relevé de couvert et coupe d'ensemencement	300	10	60	30
2011	1.5	4.42	Amélioration	90	15	75	10
2012	4	13.88	Amélioration	350	10	70	20
2014	3.4	16.63	Régé. : relevé de couvert et coupe d'ensemencement	850	10	80	10
2016	5.3	7.22	1 ^{ère} éclaircie de résineux (pin laricio)	300		15	85
2018	6.3	12.35	1 ^{ère} éclaircie de résineux (douglas)	300		15	85
Total volume programmable				2490			
Coupes non programmables							
Après 2011	1.4	7.27	Coupe(s) secondaire(s) et définitive	850	75	25	
Après 2014	3.4	7.73	Coupe(s) secondaire(s) et définitive	1200	85	15	
Ces opérations sont à considérées comme facultatives	5.2	8.56	Nettoisement dépressage par petites cessions	Volume négligeable			
	6.2	2.21	Nettoisement dépressage par petites cessions	Volume négligeable			
	6.5	1.87	Coupe d'amélioration dans vieux taillis par cessions	30		10	90
Total volume non programmable				2080			
Volume total présumé réalisable				4570			

5.2.3-Précisions sur les coupes et les travaux :

Le gestionnaire s'appuiera sur les itinéraires technique en vigueur dans l'Agence ONF de l'Aude, ainsi que sur les modèles de sylviculture en annexes 12a à 12c.

A Les coupes : règles particulières de culture

A-1 : Les coupes de régénération.

L'objectif est de favoriser la régénération naturelle. On travaillera donc par coupes progressives, soit : 1 coupe d'ensemencement pour relever le couvert et donner de la lumière aux houppiers des semenciers, 1 ou plusieurs coupes secondaires assises au rythme de l'apparition des

semis, 1 coupe définitive récoltant tous les arbres restant lorsque la régénération est considérée comme acquise.

Dans la parcelle 1, où le nombre de semenciers risque d'être trop faible, on aura intérêt à prévoir une coupe définitive assez rapidement afin de pouvoir compléter la régénération par des plantations dans de bonnes conditions.

A-2 : Les coupes d'amélioration.

On enlèvera en général entre 10 et 20% du volume sur pied en travaillant au profit des arbres les mieux conformés. On maintiendra – on améliorera si nécessaire – le mélange des essences dans le respect des contraintes stationnelles.

A-3 : Les premières éclaircies dans les résineux.

On enlèvera en général entre 25 et 35% du nombre de tiges sur pied avant la coupe, en adaptant l'intervention à la densité du peuplement.

Lorsque le peuplement est complet, l'éclaircie devra être à la fois systématique, en enlevant 1 ligne sur 4, et sélective.

A-4 : Les travaux de nettoyage dépressage dans les plantations feuillues des parcelles 5 et 6.

Il n'est pas envisageable de réaliser des travaux à prix d'argent dans ces parcelles, c'est pourquoi nous proposons de les traiter sous forme de petites cessions à des particuliers.

Ces opérations, **facultatives**, pourront être réalisées dès qu'elles pourront fournir un peu de bois de chauffage, c'est à dire qu'il faudra sans doute attendre encore quelques années.

B Les Travaux :

B-1: de préparation à la régénération.

Type d'opération : **traitement de la végétation et des rémanents après la coupe d'ensemencement** (broyage, arrachage du houx et scarification du sol) et **mise en place d'un cloisonnement cultural**
Localisation : P1.4
Quantité concernée : 7.27 ha
Prix unitaire : 1 300 €/ha
Montant total de l'opération : 7.27 ha à 1 300 €/ha, soit **9 451 €**
Montant moyen annuel : 630 €

Type d'opération : **traitement de la végétation et des rémanents après la coupe d'ensemencement** (broyage, arrachage du houx et scarification du sol)
Localisation : P3.4
Quantité concernée : 16.63 ha (à ne traiter que partiellement)
Prix unitaire : 500 €/ha
Montant total de l'opération : 16.63 ha à 500 €/ha, soit **8 315 €**
Montant moyen annuel : 554 €

Type d'opération : **mise en place d'un cloisonnement cultural**
 Localisation : P3.4
 Quantité concernée : 7.73 ha
 Prix unitaire : 300 €/ha
 Montant total de l'opération : 7.73 ha à 300 €/ha, soit **2 319 €**
Montant moyen annuel : 155 €

B-2: de complément à la régénération.

Type d'opération : **fourniture et mise en place** (en potets travaillés) **de plants** (feuillus principalement)
 Localisation : P1.7 (partie de 1.4)
 Quantité concernée : 4 ha, à raison de 1 000 plants/ha
 Prix unitaire : 2 000€/ha
 Montant total de l'opération : 4 ha à 2 000 €/ha, soit **8 000 €**
Montant moyen annuel : 533 €

B-3: d'entretien de la régénération.

Type d'opération : **dégagement des semis et plants**
 Localisation : P1.4
 Quantité concernée : 7.27 ha
 Prix unitaire : 800 €/ha
 Montant total de l'opération : 7.27 ha à 800 €/ha, soit **5 816 €**
Montant moyen annuel : 388 €

B-4: nettoyage dépressage dans plantations de 1995.

Type d'opération : **nettoisement dépressage**
 Localisation : P1.2
 Quantité concernée : 1.14 ha
 Prix unitaire : 1 000 €/ha
 Montant total de l'opération : 1.14 ha à 1 000 €/ha, soit **1 140 €**
Montant moyen annuel : 76 €

5.3. Programme d'actions relatif à la deuxième série.

5.3.1-Opérations sylvicoles : coupes et travaux.

Parcelle ou sous-parcelle	Type d'intervention	Superficie parcourue (ha)	Caractéristique de l'intervention
7	Coupe de taillis	5.47	Coupe rase de taillis sur 70% de la superficie, le reste étant balivé dans le but d'obtenir de la futaie sur souches
8	Coupe de taillis	7.61	Coupe rase de taillis sur 70% de la superficie, le reste étant balivé dans le but d'obtenir de la futaie sur souches

5.3.2-Programme d'assiette des coupes :

Exercice	Parcelle ou sous-parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Type de produit (en %)		
					G.B	B.M	P.B
2015	8	7.61	Coupe de taillis avec maintien de bouquets de futaie sur souches	200			100
2018	7	5.47	Coupe de taillis avec maintien de bouquets de futaie sur souches	120			100
Total volume				320			

5.3.3-Pécisions sur les coupes et les travaux :

Pour les 15 ans à venir il n'y a pas de travaux à prévoir sur les peuplements.

5.4. Programme d'actions relatif à l'ensemble de la forêt.

5.4.4-Autres opérations en faveur du maintien et de l'amélioration de la biodiversité et gestion de l'équilibre faune/flore - chasse et pêche :

L'ouverture des peuplements dans le cadre de la régénération favorisera la biodiversité et améliorera les biotopes.

L'équilibre faune/flore, quant au grand gibier, semble bon pour l'instant. Il sera bon à l'avenir de continuer à maîtriser la population de chevreuil afin que les régénérations ne soient pas compromises.

5.4.5-Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale :

La protection des captages d'eau et la préservation de la qualité des eaux.

5.4.6-Disposition en faveur de l'accueil du public :

La fréquentation est faible et il y a suffisamment de pistes et chemins pour satisfaire les amateurs de nature plus ou moins sauvage.

Aucune mesure spécifique ne sera prise pour accroître la fréquentation.

Une attention particulière sera portée sur le développement des activités de loisirs motorisés (moto tout-terrain, quad, 4X4).

5.4.7-Dispositions en faveur des paysages :

Les actions à mener dans la forêt sont prévues, et devront être réalisées, de manière à ne pas créer de traumatismes paysagers importants.

5.4.8-Protection des sites d'intérêt culturel :

Sans objet pour la forêt communale de Villemagne.

5.4.9-Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique :

Le substrat relativement instable (arène sur roche cristalline, schiste), ainsi que l'importance (parfois la violence aussi) des précipitations peuvent être cause de ravinements, d'embâcles et d'érosions diverses. Les mesures suivantes seront mises en application :

-Réalisation et entretien de revers d'eau sur les pistes et de fossés bordiers partout où cela est nécessaire. Le coût de ces travaux est inclus dans les coûts d'entretien estimés au 5.3.1.

-Lors des exploitations, les ruisseaux devront rester libres de rémanents. **En outre, toutes traversées par des engins est proscrite, sauf utilisation de matériel de franchissement adapté.**

-Eviter la réalisation de traînes de débardage très longues sur forte pente.

5.4.10-Mesures générales concernant les incendies :

Les risques sont faibles et n'impliquent pas de mesures spécifiques.

5.4.11-Mesures générales d'ordre sanitaire :

R.A.S.

5.4.12-Programme d'observations et de recherches :

Sans objet a priori.

5.4.13-Actions de communication :

Les interventions réalisées dans la forêt communale pourront faire l'objet d'actions de communication au plan local.

5.5. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt.

5.5.1-Infrastructure :

Nous avons vu au 3.3.3 page 25 que la desserte était insuffisante. De plus les accès depuis les départementales sont inexistantes ou en mauvais état.

La commercialisation des coupes passe par une infrastructure adaptée aux moyens modernes d'exploitation et de transport, c'est pourquoi il nous semble opportun d'aménager les accès aux cantons principaux, soit :

Type d'opération : Aménagement de l'accès à la parcelle 1 depuis la D629 avec création d'une place de dépôt et de retournement Localisation : P1 Quantité concernée : 1 unité (aménagement de l'accès sur 100m et création d'une place de retournement et de dépôt ; empiérement partiel) Prix unitaire : 10 000€/U Montant total de l'opération : 1 à 10 000 €/ha, soit 10 000 € Montant moyen annuel : 667 €
--

Type d'opération : Aménagement de l'accès aux parcelles 4, 5 et 6 depuis la D34 avec création d'une place de dépôt et de retournement Localisation : P5 Quantité concernée : 1 unité (aménagement de l'accès sur 300m et création d'une place de retournement et de dépôt ; empiérement partiel) Prix unitaire : 15 000€/U Montant total de l'opération : 1 à 15 000 €/ha, soit 15 000 € Montant moyen annuel : 1 000 €

Ces travaux sont classés en 1^{ère} urgence compte tenu de leur importance pour la desserte de la forêt.

Le réseau secondaire, ou desserte interne, constitué de l'ensemble des pistes existantes pourra faire l'objet d'un entretien généralisé durant les 15 ans à venir, soit :

Type d'opération : **Entretien généralisé de l'ensemble des pistes**

Localisation : ensemble de la forêt

Quantité concernée : 7.6 km

Prix unitaire : 4 000€/km

Montant total de l'opération : 7.6 km à 4 000 €/ha, soit **30 400 €**

Montant moyen annuel : 2 027 €

Ces travaux sont classés en 2^{ème} urgence.

5.5.2-Parcellaire :

Nous considérerons que le parcellaire ne nécessite pas de travaux pour les 15 ans à venir.

5.5.3-Equipement pour la DFCI :

Sans objet pour la forêt communale de Villemagne.

5.6. Autres dispositions générales :

Recommandations des ZNIEFF et réglementation sur la protection des eaux.

Lors des coupes dans les parcelles 2, 3, 4, 5 et 6, on mentionnera en clauses particulières la présence de captages et de conduites d'eau potable. Avant le début de l'exploitation, le gestionnaire signalera ces équipements au bûcheron ainsi qu'au débardeur.



Aménagement élaboré par Marc ROY, technicien ONF au **Service Forêt** à Carcassonne.

En collaboration avec Sylvain GAUDRIOT, chef de triage à LACOMBE (La Loubatière).

Cartographie réalisée avec l'appui de Françoise VAISSIERES de l'équipe SIG (Système informatisé de géographie) de Carcassonne.

A Carcassonne le 5 décembre 2007

Contrôlé et présenté par :

Gérald REGNY, Cadre technique, responsable de l'Unité territoriale « Ouest Audois » à Carcassonne.

Et

David FABRE, Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, responsable du Service Forêt à l'Agence ONF de L'Aude à Carcassonne.

Carcassonne, le

Proposé par le Directeur Territorial à Aix-en-Provence

Philippe DEMARCQ

Le

7. ANNEXES

- 1 *Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier*
- 2 *Composition cadastrale des parcelles forestières*
- 3 *Typologie détaillée des stations forestières*
- 4 *Carte des stations forestières*
- 5 *Fiche technique du reboisement des parcelles 5 et 6*
- 6 *Carte géologique*
- 7a *Relevé des arbres et arbustes présents dans la forêt*
- 7b *Relevé floristique succinct*
- 8 *Carte des peuplements forestiers*
- 9 *Espèces animales remarquables, rares ou menacées*
- 10 *Répartition des types de peuplement par parcelle*
- 11 *Calcul de l'effort de régénération*
- 12 *Modèle des sylvicultures applicables*
- 13 *Carte de l'infrastructure*
- 14 *Carte d'aménagement*
- 15 *Tarifs de cubage.*

Territoire	Section	Parcelle	Lieudit	Surface (ha)
Saissac	A	1345	Bois de l'Alquier Nord	12,7788
Saissac	B	7	Bois de l'Alquier Sud	28,083
Sous-total/territoire de Saissac:				40,8618
Villemagne	A	33	Le Guilhalmet Nord	2,311
Villemagne	A	109	Bois de las Costes	25,819
Villemagne	A	259	Bois de Las Baisses	0,048
Villemagne	B	307	Bois communaux de las Costes	2,5555
Villemagne	B	308	Bois communaux de las Costes	4,95
Villemagne	B	309	Bois communaux de las Costes	7,1
Villemagne	B	310	Bois communaux de las Costes	3,3609
Villemagne	B	1192	Les Plantiers	0,19
Villemagne	B	1193	Les Plantiers	0,1075
Villemagne	B	1194	Les Plantiers	0,0985
Villemagne	B	1195	Les Plantiers	0,0815
Villemagne	B	1196	Les Plantiers	0,095
Villemagne	B	1197	Les Plantiers	0,426
Villemagne	B	1198	Les Plantiers	0,242
Villemagne	B	1199	Les Plantiers	0,096
Villemagne	B	1200	Les Plantiers	0,09
Villemagne	B	1201	Les Plantiers	0,1575
Villemagne	B	1202	Les Plantiers	0,2185
Villemagne	B	1203	Les Plantiers	0,109
Villemagne	B	1204	Les Plantiers	0,002
Villemagne	B	1205	Les Plantiers	0,2132
Villemagne	B	1206	Les Plantiers	0,1275
Villemagne	B	1207	Les Plantiers	0,1295
Villemagne	B	1208	Les Plantiers	0,2445
Villemagne	B	1209	Les Plantiers	0,089
Villemagne	B	1210	Les Plantiers	0,0835
Villemagne	B	1211	Les Plantiers	0,4295
Villemagne	B	1212	Les Plantiers	0,2337
Villemagne	B	1213	Les Plantiers	0,112
Villemagne	B	1214	Les Plantiers	0,133
Villemagne	B	1215	Les Plantiers	0,2415
Villemagne	B	1216	Les Plantiers	0,356
Villemagne	B	1217	Les Plantiers	0,315
Villemagne	B	1218	Les Plantiers	0,208
Villemagne	B	1219	Les Plantiers	0,235
Villemagne	B	1220	Les Plantiers	0,13
Villemagne	B	1221	Les Plantiers	0,099
Villemagne	B	1222	Les Plantiers	0,09
Villemagne	B	1223	Les Plantiers	0,1244
Villemagne	B	1224	Les Plantiers	0,101
Villemagne	B	1225	Les Plantiers	0,6878
Villemagne	B	1250	Les Plantiers	0,21
Villemagne	B	1251	Les Plantiers	0,131
Villemagne	B	1259	Les Plantiers	0,0955
Villemagne	B	1260	Les Plantiers	0,227
Villemagne	B	1338	Les Plantiers	0,215
Villemagne	B	1339	Les Plantiers	0,091
Villemagne	B	1340	Les Plantiers	0,123
Villemagne	B	1341	Les Plantiers	0,0605

Territoire	Section	Parcelle	Lieudit	Surface (ha)
Villemagne	B	1342	Les Plantiers	0,053
Villemagne	B	1343	Les Plantiers	0,103
Villemagne	B	1344	Les Plantiers	0,196
Villemagne	B	1345	Les Plantiers	0,092
Villemagne	B	1346	Les Plantiers	0,085
Villemagne	B	1347	Les Plantiers	0,101
Villemagne	B	1348	Les Plantiers	0,1005
Villemagne	B	1349	Les Plantiers	0,1395
Villemagne	B	1350	Les Plantiers	0,2935
Villemagne	B	1351	Les Plantiers	0,147
Villemagne	B	1352	Les Plantiers	0,0895
Villemagne	B	1353	Les Plantiers	0,1005
Villemagne	B	1354	Les Plantiers	0,613
Villemagne	B	1355	Les Plantiers	0,065
Villemagne	B	1356	Les Plantiers	0,0945
Villemagne	B	1357	Les Plantiers	0,08
Villemagne	B	1358	Les Plantiers	0,1165
Villemagne	B	1359	Les Plantiers	0,095
Villemagne	B	1360	Les Plantiers	0,0795
Villemagne	B	1361	Les Plantiers	0,112
Villemagne	B	1362	Les Plantiers	0,1775
Villemagne	B	1363	Les Plantiers	0,064
Villemagne	B	1364	Les Plantiers	0,087
Villemagne	B	1365	Les Plantiers	0,054
Villemagne	B	1366	Les Plantiers	0,0645
Villemagne	B	1367	Les Plantiers	0,0775
Villemagne	B	1368	Les Plantiers	0,181
Villemagne	B	1369	Les Plantiers	0,113
Villemagne	B	1370	Les Plantiers	0,099
Villemagne	B	1371	Les Plantiers	0,106
Villemagne	B	1372	Les Plantiers	0,253
Villemagne	B	1373	Les Plantiers	0,0975
Villemagne	B	1374	Les Plantiers	0,132
Villemagne	B	1375	Les Plantiers	0,0935
Villemagne	B	1376	Les Plantiers	0,0775
Villemagne	B	1377	Les Plantiers	0,14
Villemagne	B	1378	Les Plantiers	0,109
Villemagne	B	1379	Les Plantiers	0,0975
Villemagne	B	1380	Les Plantiers	0,1105
Villemagne	B	1381	Les Plantiers	0,243
Villemagne	B	1382	Les Plantiers	0,1375
Villemagne	B	1383	Les Plantiers	0,36
Sous-total/territoire de Villemagne:				59,2245
Surface totale:				100,0863

Liste des parcelles qui feront l'objet du futur arrêté d'application du régime forestier.

Parcelle forestière	Composante cadastrale				Surface (ha)	Surface retenue
	Territoire	Section	Parcelle	Lieudit		
1	Saissac	A	1345	Bois de l'Alquier Nord	12,7788	12,83
	Villemagne	A	259	Bois de las Baisses	0,048	
Total parcelle 1					12,8268	
2	Saissac	B	7p	Bois de l'Alquier Sud	11,4575	11,46
Total parcelle 2					11,4575	
3	Saissac	B	7p	Bois de l'Alquier Sud	16,6255	16,63
Total parcelle 3					16,6255	
4	Villemagne	A	33	Le Guilhalmet Nord	2,311	13,88
	Villemagne	A	109p	Bois de las Costes	11,5715	
Total parcelle 4					13,8825	
5	Villemagne	A	109p	Bois de las Costes	14,2475	15,78
	Villemagne	B	307p	Bois communaux de las Costes	1,0625	
	Villemagne	B	308p	Bois communaux de las Costes	0,3329	
	Villemagne	B	309p	Bois communaux de las Costes	0,1375	
Total parcelle 5					15,7804	
6	Villemagne	B	307p	Bois communaux de las Costes	1,493	16,43
	Villemagne	B	308p	Bois communaux de las Costes	4,6171	
	Villemagne	B	309p	Bois communaux de las Costes	6,9625	
	Villemagne	B	310	Bois communaux de las Costes	3,3609	
Total parcelle 6					16,4335	
7	Villemagne	B	1344	Les Plantiers	0,196	5,47
	Villemagne	B	1345	Les Plantiers	0,092	
	Villemagne	B	1346	Les Plantiers	0,085	
	Villemagne	B	1347	Les Plantiers	0,101	
	Villemagne	B	1348	Les Plantiers	0,1005	
	Villemagne	B	1349	Les Plantiers	0,1395	
	Villemagne	B	1350	Les Plantiers	0,2935	
	Villemagne	B	1351	Les Plantiers	0,147	
	Villemagne	B	1352	Les Plantiers	0,0895	
	Villemagne	B	1353	Les Plantiers	0,1005	
	Villemagne	B	1354	Les Plantiers	0,613	
	Villemagne	B	1355	Les Plantiers	0,065	
	Villemagne	B	1356	Les Plantiers	0,0945	
	Villemagne	B	1357	Les Plantiers	0,08	
	Villemagne	B	1358	Les Plantiers	0,1165	
	Villemagne	B	1359	Les Plantiers	0,095	
	Villemagne	B	1360	Les Plantiers	0,0795	
	Villemagne	B	1361	Les Plantiers	0,112	
	Villemagne	B	1362	Les Plantiers	0,1775	
	Villemagne	B	1363	Les Plantiers	0,064	
	Villemagne	B	1364	Les Plantiers	0,087	
	Villemagne	B	1365	Les Plantiers	0,054	
	Villemagne	B	1366	Les Plantiers	0,0645	
	Villemagne	B	1367	Les Plantiers	0,0775	
	Villemagne	B	1368	Les Plantiers	0,181	
	Villemagne	B	1369	Les Plantiers	0,113	
	Villemagne	B	1370	Les Plantiers	0,099	
Villemagne	B	1371	Les Plantiers	0,106		
Villemagne	B	1372	Les Plantiers	0,253		
Villemagne	B	1373	Les Plantiers	0,0975		
Villemagne	B	1374	Les Plantiers	0,132		

Parcelle forestière	Composante cadastrale				Surface (ha)	Surface retenue
	Territoire	Section	Parcelle	Lieudit		
Suite parcelle 7	Villemagne	B	1375	Les Plantiers	0,0935	
	Villemagne	B	1376	Les Plantiers	0,0775	
	Villemagne	B	1377	Les Plantiers	0,14	
	Villemagne	B	1378	Les Plantiers	0,109	
	Villemagne	B	1379	Les Plantiers	0,0975	
	Villemagne	B	1380	Les Plantiers	0,1105	
	Villemagne	B	1381	Les Plantiers	0,243	
	Villemagne	B	1382	Les Plantiers	0,1375	
	Villemagne	B	1383	Les Plantiers	0,36	
Total parcelle 7					5,4745	
8	Villemagne	B	1192	Les Plantiers	0,19	7.61
	Villemagne	B	1193	Les Plantiers	0,1075	
	Villemagne	B	1194	Les Plantiers	0,0985	
	Villemagne	B	1195	Les Plantiers	0,0815	
	Villemagne	B	1196	Les Plantiers	0,095	
	Villemagne	B	1197	Les Plantiers	0,426	
	Villemagne	B	1198	Les Plantiers	0,242	
	Villemagne	B	1199	Les Plantiers	0,096	
	Villemagne	B	1200	Les Plantiers	0,09	
	Villemagne	B	1201	Les Plantiers	0,1575	
	Villemagne	B	1202	Les Plantiers	0,2185	
	Villemagne	B	1203	Les Plantiers	0,109	
	Villemagne	B	1204	Les Plantiers	0,002	
	Villemagne	B	1205	Les Plantiers	0,2132	
	Villemagne	B	1206	Les Plantiers	0,1275	
	Villemagne	B	1207	Les Plantiers	0,1295	
	Villemagne	B	1208	Les Plantiers	0,2445	
	Villemagne	B	1209	Les Plantiers	0,089	
	Villemagne	B	1210	Les Plantiers	0,0835	
	Villemagne	B	1211	Les Plantiers	0,4295	
	Villemagne	B	1212	Les Plantiers	0,2337	
	Villemagne	B	1213	Les Plantiers	0,112	
	Villemagne	B	1214	Les Plantiers	0,133	
	Villemagne	B	1215	Les Plantiers	0,2415	
	Villemagne	B	1216	Les Plantiers	0,356	
	Villemagne	B	1217	Les Plantiers	0,315	
	Villemagne	B	1218	Les Plantiers	0,208	
	Villemagne	B	1219	Les Plantiers	0,235	
	Villemagne	B	1220	Les Plantiers	0,13	
	Villemagne	B	1221	Les Plantiers	0,099	
	Villemagne	B	1222	Les Plantiers	0,09	
	Villemagne	B	1223	Les Plantiers	0,1244	
	Villemagne	B	1224	Les Plantiers	0,101	
Villemagne	B	1225	Les Plantiers	0,6878		
Villemagne	B	1250	Les Plantiers	0,21		
Villemagne	B	1251	Les Plantiers	0,131		
Villemagne	B	1259	Les Plantiers	0,0955		
Villemagne	B	1260	Les Plantiers	0,227		
Villemagne	B	1338	Les Plantiers	0,215		
Villemagne	B	1339	Les Plantiers	0,091		
Villemagne	B	1340	Les Plantiers	0,123		

Parcelle forestière	Composante cadastrale				Surface (ha)	Surface retenue
	Territoire	Section	Parcelle	Lieudit		
	Villemagne	B	1341	Les Plantières	0,0605	
	Villemagne	B	1342	Les Plantières	0,053	
	Villemagne	B	1343	Les Plantières	0,103	
Total parcelle 8					7,6056	
Surface totale:					100,0863	100,09

N° station Appellation	Altitude	Exposition Principale	Substrat Dominant	Sol dominant Humus	Espèces caractéristiques	Essences préconisées	
						Feuillues	Résineuses
1 Sèches non carbonatées	Variable	Toutes	Roches acides	Rankers, sols bruns ocreux ou bruns acides RU faible Mull acide à mor	Espèces acidiphiles dominantes	Potentialités sylvicoles limitées.	Pin laricio de Corse Pin sylvestre
8 Collinéennes abritées oligotrophes	Moins de 750 Collinéen Supra-médi- terranéen	Nord ou Abritées	Roches acides	Sols bruns acides ou cyp- topodzoliques RU moyenne Mull acide à mor	Acidiclines ou acidiphiles dominantes	Hêtre Châtaignier Chêne rouvre <i>Chêne rouge d'A.</i> Potentialités sylvicoles moyennes à bonne; hêtre nerveux.	Pin laricio de Corse Pin sylvestre Douglas
9 Collinéennes abritées mésotrophes	Moins de 750 Collinéen Supra-médi- terranéen	Nord ou Abritées	Variable	Sols bruns mésotrophes ou calcique RU moy./bonne Mull mésophile	Neutrophiles dominantes	Hêtre Châtaignier Chêne rouvre <i>Chêne rouge d'A.</i> Potentialités sylvicoles bonnes	Douglas
13 Fraîches collinéennes oligotrophes (regroupée avec 14 pour la cartographie)	Moins de 750 Collinéen Supra-médi- terranéen	Toutes	Roches acides	Sols ocreux ou fessivés RU bonne Mull acide ou moder	Acidiclines dominantes Quelques hygrophiles dans les parties les plus basses et en bordure des ruisseaux	Hêtre Châtaignier Chêne rouvre Chêne pédonculé <i>Chêne rouge d'A.</i> Potentialités sylvicoles bonnes	Douglas
14 Fraîches collinéennes mésotrophes (regroupée avec 13 pour la cartographie)	Moins de 750 Collinéen Supra-médi- terranéen	Toutes	Variable	Sols bruns mésotrophes RU bonne Mull méso.	Neutroclines dominantes Quelques hygrophiles dans les parties les plus basses et en bordure des ruisseaux	Hêtre Chêne pédonculé <i>Erable sycamore</i> Potentialités sylvicoles bonnes à très bonnes	

* Issue de la typologie des stations forestières élaborée en 1992, lors de l'étude de l'ORLAM Montagne Noire tarnaise.

PIM 1987. Forêt Communale de VILLEMAGNE.

Le programme PIM 1987 a permis à la Municipalité de Villemagne de réaliser des travaux de mise en valeur de la forêt : reboisement de taillis de faible valeur et équipement (amélioration et création de pistes) dans les parcelles 5 et 6 de la forêt communale.

Les prestations exécutées sont les suivantes :

Hiver 1988/1989.

- Layonnage et mise en andains sur 3 ha (Feuillus précieux) et 17 ha 03 (Résineux).

- Coupe rase de taillis sur 1 ha (zone non commercialisable).

- Ouverture manuelle de 33 065 potets.

- Andainage de rémanents sur 3 ha 50.

- Plantation de :

Pin Laricio de Corse	7 400 plants sur 6 ha. Densité : 1320 pl/ha. Espacement : 2m75 sur 2m75. Plants RN (2 - 1) cat A.
Pin Laricio de Calabre.....	9 700 plants sur 7 ha 70. Densité : 1320pl/ha. Espacement : 2m75 sur 2m75. Plants RN (2 - 1) cat A.
Douglas	12 665 plants sur 9 ha 50. Densité : 1320 pl/ha. Espacement : 2m75 sur 2m75. Plants RN (2 - 1) cat A.
Frêne Commun	1 100 plants sur 1 ha. Densité : 1100 pl/ha. Espacement : 3m sur 3m. Plants Godet (1 - 1).
Merisier.....	1 100 plants sur 1 ha. Densité : 1100 pl/ha. Espacement : 3m sur 3m. Plants RN (2 - 1) cat 25/40.
Erable Sycomore	1 100 plants sur 1 ha. Densité : 1100 pl/ha. Espacement : 3m sur 3m. Plants RN (2 - 1) cat 25/40.

- Traitement phytocide contre la végétation herbacée. Application manuelle de Gardenur G sur la totalité des plants mis en place à la dose de 14 gr par plant.

- Regarni à la fin du printemps 89 de 1000 Pins Laricio de Corse suite à attaque de lapins.

Automne 1989. Hiver 1989/1990.

- Traitement phytocide (Krenite 12 l/ha) contre rejets feuillus et ronce. Epandage manuel dans zones plantées en Feuillus Précieux (3 ha), aérien sur peuplements de Pins et Douglas (23 ha 20).

- Traitement phytocide (Krenite 12 l/ha) après recépage à 1 m des rejets feuillus dans la partie à planter en hêtre.

- Plantation (dans potets ouverts) de :

Hêtre	15 600 plants sur 6 ha. Densité : 5200 pl/ha. Espacement : 1m60 entre ligne / 1m20 sur ligne. Bandes de 5 lignes. 12m80 d'axe en axe. Plants RN (2 - 1) cat 25/40.
-------------	--

Automne 1991.

- Traitement phytocide contre la végétation semi - ligneuse à base de Spicanet (7 t/ha) sur les Douglas et les Pins Laricio de Calabre. contre la végétation ligneuse en rattrapage (Krenite 10 t/ha) sur les Pins Laricio de Corse.

Printemps 1992.

- Dégagement en plein des 7 ha de hêtres.

Travaux d'équipement routier.

En 1988 et 1989, ont été améliorés (reprofilage et élargissement) : 3,03 km de piste. à la même époque 300 ml de piste ont été ouverts. Dans ces travaux d'infrastructure sont également inclus la mise en place de 4 passages buses et l'ouverture de 20 ml de fossés.

Année	Nature des travaux	Unité	Quantité	Observations
1988	Layonnage	ha	3.00	pour plantation feuillus précieux
	Layonnage	ha	17.03	pour plantation résineux
	Mise en andains de rémanents	ha	3.00	pour plantation feuillus précieux
	Mise en andains de rémanents	ha	17.03	pour plantation résineux
	Ouverture manuelle de potets	un	3 330.00	pour plantation feuillus précieux
	Ouverture manuelle de potets	un	45 363.00	pour plantation résineux
	Coupe d'abri dans taillis	ha	1.00	pour plantation résineux
	Reprofilage de piste	km	1.60	
1989	Mise en andains de rémanents	ha	3.50	pour plantation résineux
	Fourniture et mise en place de	un	17 098.00	Pin Laricio de Corse et Calabre
	Fourniture et mise en place de	un	12 665.00	Douglas
	Fourniture et mise en place de	un	3 330.00	Frêne - Merisier - Érable Sycomore
	Traitement préventif au Gardenur G	ha	3.00	Feuillus 10 gr / plant
	Traitement préventif au Gardenur G	ha	23.20	Résineux 10 gr / plant
	Regarni (plants et potets)	un	1 000.00	Pin Laricio
	Amélioration de pistes existantes	km	1.48	
	Création de piste	km	0.30	
Mise en place d'aqueducs	un	4.00	soit 28 ml de passages busés	
1990	Recépage de châtaigniers	ha	6.00	réalisé printemps 89
	Traitement au Krénite (Hêtre)	ha	6.00	dose 12 l/ha. Atomiseur
	Fourniture et mise en place de	un	15 600.00	Hêtre
	Traitement au Krénite (Feuill. précieux)	ha	3.00	dose 12 l/ha. Epandage aérien
	Traitement au Krénite (résineux)	ha	23.20	dose 12 l/ha. Epandage aérien
	Ouverture de fossés	ml	20.00	
1991	Traitement des Douglas (Ep. aérien)	ha	9.50	Spicanet 7 l/ha
	Traitement des Pins (Ep. aérien)	ha	13.70	dont 7 ha 70 au Spicanet à 7 l/ha dont 6 ha au Krénite à 10 l/ha
1992	Dégagement manuel des hêtres	ha	7.00	

Nom botanique	Nom commun	Famille	Caractère indicateur	
Gymnospermes				
<i>Pinus nigra/laricio corsicana</i>	Pin laricio de Corse	Pinacées	Craint le calcaire et une hydromorphie marquée	xx (l)
<i>Pinus nigra/laricio calabrica</i>	Pin laricio de Calabre	Pinacées	Plus rustique que corsicana quant au calcaire et à l'hydromorphie	xx (l)
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	Pinacées	Héliophile craignant le calcaire	x
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Douglas	Pinacées	Préférence pour les sols profonds et filtrants	xx (l)
Angiospermes				
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Bétulacées	Mésohygrophile à hygrophile	x
<i>Arbustus unedo</i>	Arbousier	Ericacées	Acidocline, mésophile	(x)
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Bétulacées	Pionnière frugale	x
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	Fagacées	Acidophile à large amplitude	x
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Cornacées	Calcicole héliophile	x
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Corylacées	Neutrocline à large amplitude	xxx
<i>Crataegus laevigata</i>	Epine blanche	Rosacées	Neutrocline à large amplitude	x
<i>Crataegus monogina</i>	Aubépine	Rosacées	Héliophile plastique	x
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Célastracées	Nitrophile mésophile	x
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Fagacées	A très large amplitude	xxxxx
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	Rhamnacées	Des forêt acidiphiles mésoxérophiles à mésophiles	x
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	Oléacées	Neutronitrocline	x
<i>Fraxinus oxyphylla</i>	Frêne oxyphylle	Oléacées	De sols riches et frais	(x)
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	Aquifoliacées	Plutôt sciaphile de très large amplitude	xxxx
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	Rosacées	A très large amplitude	(x)
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	Rosacées	Acidophile mésoxérophile	(x)
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	Salicacées	Neutrophile, mésohygrophile	(x)
<i>Populus tremula</i>	Tremble	Salicacées	Mésohygrophile héliophile	x
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Rosacées	Neutrocline à amplitude moyenne	x
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Rosacées	Neutrocline héliophile	x
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Fagacées	Thermoxérophile	xx
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Fagacées	A très large amplitude	xxx
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Fagacées	Neutrophile, mésoxérophile	xx
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Fagacées	Neutrocline à large amplitude	xx
<i>Robinia pseudacacia</i>	Robinier faux acacia	Fagacées	Mésophile, plastique	x
<i>Salix caprea</i>	Marsaule	Salicacées	Neutrocline mésophile	x
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Caprifoliacées	Neutronitrophile	x

Sorbus aria	Alisier blanc	Rosacées	Xérophile	x
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs	Rosacées	A très large amplitude au montagnard, acidiphile au collinéen	(x)
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Tiliacées	Acidophile de mull mésotrophe	(x)
Ulmus minor	Orme champêtre	Ulmacées	Neutronitrocline hygrocline	(x)
Les x correspondent à un indice global de présence/abondance sur la forêt. Les (x) signalent la présence possible et (ou) très limitée.				
Les (l) signifient que ces essences ont été introduites par plantation relativement récente.				

Nom botanique	Nom commun	Famille	Caractère indicateur	
Mousses				
<i>Leucobryum glaucum</i>	Leucobryum glauque	Dicranacées	Acidiphile de dysmoder et de mor	(x)
<i>Dicranella heteromalla</i>	Dicranelle plurilatérale	Dicranacées	Acidiphile de moder	xx
<i>Hylacomium splendens</i>	Hylacomie brillante	Hypnacées	Acidiphile à large amplitude, mésoxérophile	xx
<i>Polytrichum formosum</i>	Polytric élégant	Polytrichacées	Acidiphile à large amplitude	xx
<i>Sphagnum palustre</i>	Sphaigne des marais	Sphagnacées	Hygroacidiphile turficole	(x)
Fougères				
<i>Asplenium andianthus nigrum</i>	Doradille noire (capillaire)	Aspléniacées	Acidiphile thermoxérophile	x
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire rouge	Aspléniacées	Saxicole sciaphile	x
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	Athyriacées	De mull mésotrophe en station humide	(x)
<i>Blechnum spicant</i>	Blechné en épi	Blechnacées	Acidiphile, hygrocline à hygrophile	xx
<i>Dryopteris dilatata</i>	Polystic dilaté	Aspidiacées	Acidicline de mull mésotrophe ou mull-moder	(x)
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	Aspidiacées	Neutrocline à large amplitude	(x)
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	Osmondacées	Acidiphile, mésohygrophile à hygrophile	xx
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre	Aspléniacées	Neutrocalcicole hygrosociaphile	x
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode vulgaire	Polypodiacées	Acidiphile hygrosociaphile	x
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à cils raides	Aspidiacées	Neutrocline hygrosociaphile	x
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	Hypolépidacées	Acidiphile à large amplitude	xxx
Espèces ligneuses				
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	Ericacées	Acidiphile souvent de mor, héliophile	xx
<i>Cistus salviaefolius</i>	Ciste à feuilles de sauge	Cistacées	Acidicline héliophile	x
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne blanche	Renonculiacées	Nitrophile héliophile	x
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	Fabacées	Acidiphile à large amplitude, héliophile	xx
<i>Daphne gnidium</i>	Garou	Thyméléacées	Xérophile plastique	x
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	Ericacées	Acidiphile xérohéliophile	x
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balai	Ericacées	Acidiphile xérophile	x
<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu	Fabacées	Mésoxérophile, héliophile	x
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Araliacées	Neutrocline à large amplitude	x
<i>Hypericum androsaemum</i>	Androsème	Hypéricacées	Neutrocline, mésohygrophile	(x)
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	Cupressacées	Pionnière à très large amplitude	(x)
<i>Lavandula stoechas</i>	Lavande stéchnade	Lamiacées	Xérophile sur substrat siliceux	x
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	Oléacées	Calcicole mésoxéro/hygrophile	x
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	Caprifoliacées	Acidicline à acidiphile	xxx

Nom botanique	Nom commun	Famille	Caractère indicateur	
<i>Osyris alba</i>	Osyris blanc	Santalacées	Neurocline xérophile	x
<i>Ribes alpinum</i>	Groseiller des Alpes	Gossulariacées	Neurocalcicole sciaphile	x
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Rosacées	Neurocalcicole héliophile	x
<i>Rosa sempervirens</i>	Rosier toujours vert	Rosacées	Neurocline mésoxérophile	(x)
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce des bois	Rosacées	Acidicline	xx
<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'orme	Rosacées	Neurocline héliophile	x
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	Liliacées	Neurocline thermophile	xx
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille d'Europe	Liliacées	Neurocline plastique	x
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	Fabacées	Acidiphile, héliophile mésophile	xxx
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille	Ericacées	Acidiphile de moder à dysmoder	xx
<i>Viburnum lantana</i>	Mancienne	Caprifoliacées	Neurocalcicole à large amplitude	x
Espèces herbacées				
<i>Agrostis stolonifera</i>	Trainasse	Poacées	Neurocline hygrophile	x
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	Lamiacées	Neutronitrocline	x
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	Brassicacées	Neutronitrophile hygrocline	x
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	Renonculacées	Neurocline à large amplitude	xx
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage	Apiacées	Neutronitrocline mésohygrophile	x
<i>Arctium nemorosum</i>	Bardane des bois	Astéracées	Neutronitrophile mésohygrophile	x
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	Aracées	Neutronitrocline hygrocline	x
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	Poacées	Calcicole sciaphile	x
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire	Poacées	Xérophile plastique	x
<i>Carex pendula</i>	Laîche à épis pendants	Cypéracées	Mésohygrophile	x
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	Lamiacées	Neurocalcicole	(x)
<i>Corydalis bulbosa</i>	Corydale à tubercule creux	Fumariacées	Neutronitrophile hygrocline	(x)
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Poacées	Neurocline héliophile	x
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	Poacées	Acidiphile de moder	xxx
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	Scrophulariacées	Acidiphile, héliophile	x
<i>Erythronium dens-canis</i>	Erythron dent-de-chien	Liliacées	Neurocline à large amplitude, héliophile	x
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	Euphorbiacées	Neurocline à large amplitude	xx
<i>Euphorbia hyberna</i>	Euphorbe d'Irlande	Euphorbiacées	Neurocline à amplitude moyenne	(xx)
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque des moutons	Poacées	Acidiphile héliophile	x
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	Amaryllidacées	Neutronitrophile hygrocline	x
<i>Geranium nodosum</i>	Géranium noueux	Géraniacées	Neurocalcicole	x

Espèces animales rares ou menacées

(Extrait de l'ORLAM Montagne Noire tarnaise rédigée en 1991)

Ces espèces deviennent, pour la plupart, de moins en moins fréquentes. Il convient de les respecter et éventuellement de les protéger.

Amphibiens

- Crapaud accoucheur (mares...)
- Grenouille rousse (tourbières)
- Triton palmé (étangs et mares)
- Triton marbré (étangs et mares)

Reptiles

- Couleuvre à collier (endroits humides)
- Couleuvre vipérine (endroits humides)
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape
- Lézard des souches (très localisé)
- Lézard vivipare (inféodé aux tourbières, rare)
- Orvet

Oiseaux

Rapaces :

- Aigle botté (migrateur)
- Autour des palombes (massifs forestiers)
- Balbuzard pêcheur (espèces menacée, migrateur)
- Bondrée apivore
- Busard cendré (landes)
- Busard des roseaux (migrateur)
- Busard Saint Martin (landes)
- Chouette chevêche (en régression)
- Circaète Jean le Blanc
- Epervier (massifs forestiers)
- Faucon hobereau (espèce menacée)
- Faucon pèlerin (espèce menacée)
- Hibou petit-duc (en limite de répartition)
- Hibou grand-duc (espèce menacée)
- Milan noir (migrateur)
- Milan royal (migrateur)

Autres espèces :

- Accenteur alpin
- Accenteur mouchet
- Bec croisé des sapins
- Bécasse des bois
- Cinglé plongeur
- Engoulevent d'Europe
- Grand corbeau
- Gros bec (en hivernage)
- Merle à plastron (landes)
- Niverolle
- Pic épeiche (grandes futaies)
- Pic vert (grandes futaies)
- Pic noir (grandes futaies)
- Pie-grièche écorcheur
- Pinson du Nord (en hivernage)
- Pouillot de Bonelli
- Rousserolle verdolle (présence localisé, à confirmer)
- Traquet motteux (très localisé)
- Venturon montagnard (en hivernage)

Mammifères

Chiroptères :

- Barbastelle
- Grand murin
- Grand rhinolophe
- Murin de Natterer
- Petit rhinolophe (en régression)
- Pipistrelle de Nathusius

Autres espèces :

- Blaireau
- Chat sauvage
- Genette
- Putois
- Renard

Type	Définition										Total	Pourcentage
TCHT_M1	Jeune taillis de châtaignier									0,84	0,84	0,8%
TCHT_M3	Vieux taillis à châtaignier majoritaire								1,87		1,87	1,9%
TCHY_MI	Taillis d'âges divers à chêne pubescent majoritaire									1,85	6,5	8,3%
TCHY_MC	Friche plus ou moins en cours de boisement naturel									0,49		0,5%
TCHV_MI	Taillis d'âges divers à chêne vert majoritaire									2,36		2,4%
SCHS_R	Vieux TSF ruiné à chêne sessile majoritaire	2,49									2,49	2,5%
SHET_G	Mélange taillis et futaie à hêtre majoritaire avec quelques gros bois							8,08			8,08	8,1%
FCHS_M3	Futaie à chêne majoritaire et faible pourcentage de gros bois	1,35	1,47	1,74							4,56	4,6%
FHET_M1	Plantation de hêtre de 1990 avec recrûs de feuillus divers								4,02		4,02	4,0%
FHET_M4	Futaie à hêtre majoritaire et gros bois prépondérants	3,47	1,65	12,72	0,18						18,02	18,0%
FHET_ME	Futaie à hêtre majoritaire, équilibrée en tous bois	4,38	7,52								11,9	11,9%
FHET_M3	Futaie à hêtre majoritaire et faible pourcentage de gros bois							5,07			5,07	5,1%
FA.F_M1	Recrûs naturels de feuillus divers avec plantations de feuillus précieux	1,14							3,7	2,21	7,05	7,0%
FA.F_M2	Plantation d'âge moyen de feuillus divers (robinier essentiellement)										0,63	0,6%
FA.F_ME	Futaie à Autres Feuillus majoritaires, avec peu de gros bois		0,82	2,17	0,55					0,77	4,31	4,3%
FP.L_M1	Plantation de 19 ans à pin laricio (Corse et Calabre) majoritaire								6,79	1,13	7,92	7,9%
FDOU_M1	Plantation de 19 ans à douglas majoritaire								0,43	11,22	11,65	11,6%
FP.M_M1	Jeune peuplement clair de pin maritime										0,48	0,5%
	Total	12,83	11,46	16,63	13,88			13,88	15,78	16,43	100,09	100,0%

Première série

Surface à régénérer d'équilibre (Se): Calculée à partir des surfaces occupées à long terme par les essences objectives et des âges optimums d'exploitabilité pour ces essences.

Formule (pour une essence donnée):

$$\text{Surface occupée} \times \text{Durée d'application de l'aménagement (15 ans)} \\ \text{Age d'exploitabilité}$$

Essence objectif	Age d'exploitabilité	Surface occupée	A régénérer sur 15 ans
Hêtre	100	54,8	8,22
Pin laricio s.p	80	15,78	2,96
Douglas	80	16,43	3,08
Total		87,01	14,26

Surface à régénérer maximum théorique (Sm): Calculée à partir des durées de survie des peuplements existants. La durée de survie est en général supérieure à l'âge optimal d'exploitabilité, elle varie essentiellement selon l'essence, la structure du peuplement, la station et l'état sanitaire.

	En 15 ans	En 30 ans	En 45 ans	En 60 ans	En 75 ans	En 90 ans
	5,96	13,56	3,7	34,5	24,13	1,14
Cumul	5,96	19,52	23,22	57,72	81,85	82,99
Sm (ha)	5,96	9,76	7,74	14,43	16,37	13,83

Surface à régénérer minimale théorique (Sd): Calculée à partir des délais exigés par les peuplements pour atteindre le diamètre optimal d'exploitabilité.

	En 15 ans	En 30 ans	En 45 ans	En 60 ans	En 75 ans	En 90 ans
	22,38	33,17	0	25,48	0	5,98
Cumul	22,38	55,55	55,55	81,03	81,03	87,01
Sd (ha)	22,38	27,78	18,52	20,26	16,21	14,50

Se = 14,26 ha; Sm = 16,37 ha et Sd = 14,5 ha; soit Se < Sd < Sm

Taillis balivable ou futaie sur souches de hêtre (ou hêtre et chêne)

(Extrait de l'ORLAM Montagne Noire tarnaise de 1992)

Malheureusement, la plupart des peuplements de ce type sont assez âgés (**40 à 60 ans**), ce qui limite leur capacité de réaction aux éclaircies. **Les densités initiales sont très variables**, selon la station, mais aussi l'histoire (âge des souches, coupes non réglées ...)

Pour le modèle ci-dessous, on se situe dans un cas moyen, où le taillis est assez **dense (1000 tiges/ha)** au départ, la station moyenne. La rotation entre deux éclaircies est prise de **14 ans**. Cette rotation sera allongée, ou raccourcie, (de 12 à 18 ans) en fonction de la station (altitude) et de la réaction du peuplement. **On ne rallongera pas le cycle au delà de 120 ans** (on supprimera éventuellement une éclaircie).

La régénération se fera par **coupes progressives, avec une seule secondaire, espacées d'en moyenne 6 ans. La durée de régénération n'excédera pas 15 ans**, afin de limiter la dépréciation des bois (risque de pourriture du cœur plus important, du fait de l'origine). On la complètera éventuellement en érable sycomore ou sapin pectiné. Les produits obtenus ainsi seront de qualité moyenne. Ce n'est qu'en deuxième génération que cette qualité s'améliorera vraiment, surtout sur station correcte.

Sylviculture proposée (cas général à adapter si nécessaire) :

Age moyen	Type de coupe	Densité après coupe	Nombre de tiges enlevées (%)	Volume moyen enlevé (m3/ha)	Consignes de martelage
50	Ecl.1	600	40%	80	Densité initiale : 1000 (à moduler sinon) Eclaircie sélective, mixte, au profit du hêtre, en conservant 20% au moins d'autres essences. Eliminer les grosses réserves éventuelles à à durée de survie < 60 ans
64	Ecl.2	450	25%	40	Eclaircie sélective, une tige sur 4, mixte (au profit des dominants + sanitaire)
78	Ecl.C	360	20%	40	Eclaircie sélective, une tige sur 5, par le bas
92	Ensem.	240	33%	100	Coupe sélective, une tige sur 3, par le bas, au profit du hêtre ; enlever le sous-étage.
98	Second.	125	40%	100	Coupe sélective, enlevant les arbres ayant donné suffisamment de semis.
104	Defini.	0	100%	150	Coupe définitive

Futaie de douglas

(Extrait de l'ORLAM Montagne Noire tarnaise de 1992)

Les tables de production de Decourt (1972), pour le douglas dans l'Ouest du massif Central résultent, comme pour l'épicéa, de l'observation d'une sylviculture passée, trop timide, et ne peut donc servir de guide de sylviculture.

Les peuplements de douglas, souvent plus jeunes que ceux d'épicéa, sont encore en « zone stable ». Des éclaircies fortes sont donc préconisées. Pour les peuplements, rares heureusement, en retard d'éclaircie et pour ceux, plus nombreux, sur station non adaptée, on pourra être plus modéré dans le rythme et l'intensité des interventions. Le calcul du facteur d'espacement pourra également servir à moduler les deux modèles ci-dessous. Rappelons que S% doit se situer entre 22% et 25% avant éclaircie et 26-30% après.

Sylviculture proposée (plantation à 2x2.5) :

Age moyen	Type de coupe	Densité après coupe	Nombre de tiges enlevées (%)	Volume moyen enlevé (m3/ha)	Consignes de martelage
16	Ecl.1	900	55%	60	Densité initiale : 2000 (à moduler sinon) Eclaircie systématique, 1 ligne sur 3 ; + sélective 1 tige sur 3, mixte
22	Ecl.2	600	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, mixte (au profit des désignés + sanitaire)
29	Ecl.C	400	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, mixte
36	Ecl.C	270	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, par le bas
50	Ensem.	160	40%	120	Coupe sélective, 2 tiges sur 5, par le bas, au profit du douglas, conserver 20% d'autres essences ; enlever le sous-étage.
55	Second.	100	40%	120	Coupe sélective, enlevant les arbres ayant donné suffisamment de semis
60	Defini.	0	100%	150	Coupe définitive

Sylviculture proposée (plantation à 3x3) :

Age moyen	Type de coupe	Densité après coupe	Nombre de tiges enlevées (%)	Volume moyen enlevé (m3/ha)	Consignes de martelage
19	Ecl.1	660	40%	60	Densité initiale : 1100 (à moduler sinon) Eclaircie systématique, 1 ligne sur 5 ; + sélective 1 tige sur 4, mixte
25	Ecl.2	440	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, mixte (au profit des désignés + sanitaire)
32	Ecl.C	290	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, mixte
40	Ecl.C	190	33%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 3, par le bas
50	Ensem.	110	40%	120	Coupe sélective, 2 tiges sur 5, par le bas, au profit du douglas, conserver 20% d'autres essences ; enlever le sous-étage.
55	Second.	70	40%	120	Coupe sélective, enlevant les arbres ayant donné suffisamment de semis
60	Defini.	0	100%	150	Coupe définitive

Futaie de pin laricio de Corse

(Extrait de l'ORLAM Montagne Noire tarnaise de 1992)

En l'absence de données locales précises concernant la production de cette essence, nous proposons le modèle suivant :

Sylviculture proposée (cas général) :

Age moyen	Type de coupe	Densité après coupe	Nombre de tiges enlevées (%)	Volume moyen enlevé (m3/ha)	Consignes de martelage
20	Ecl.1	790	40%	50	Densité initiale : 1320 (à moduler sinon) Eclaircie systématique, 1 ligne sur 5 ; + sélective 1 tige sur 4, par le haut, au profit des désignés
28	Ecl.2	590	25%	40	Eclaircie sélective, une tige sur 4, mixte (au profit des désignés + sanitaire)
36	Ecl.C	440	25%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 4, mixte (au profit des désignés + sanitaire)
46	Ecl.C	350	20%	50	Eclaircie sélective, une tige sur 5, mixte
56	Ecl.C	280	20%	60	Eclaircie sélective, une tige sur 5, par le bas
68	Ensem.	170	40%	120	Coupe sélective, 2 tiges sur 5, par le bas, au profit du pin, conserver 20% d'autres essences ; enlever le sous-étage.
74	Second.	100	40%	100	Coupe sélective, enlevant les arbres ayant donné suffisamment de semis
80	Defini.	0	100%	150	Coupe définitive

TARIFS DE CUBAGE

Les tarifs de cubage utilisés par l'Agence de Carcassonne sont les suivants :

Essence	Tarif commercial
Tous les feuillus	A 1.5
Douglas	AFOCEL/ONF
Pins (toutes variétés)	Local : PN 714 20

D. (cm)	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	
H. (m)																					
3	0,0052	0,0222	0,03	0,091	0,144	0,208	0,284	0,371	0,47	0,582	0,705	0,836	0,986	1,145	1,315	1,498	1,69	1,905	2,113	2,342	
4	0,0055	0,0252	0,061	0,113	0,189	0,263	0,362	0,477	0,607	0,753	0,912	1,092	1,285	1,495	1,718	1,958	2,214	2,486	2,773	3,076	
5		0,0264	0,068	0,13	0,211	0,312	0,433	0,573	0,733	0,912	1,111	1,331	1,568	1,826	2,104	2,401	2,718	3,055	3,411	3,797	
6		0,073	0,073	0,143	0,237	0,356	0,496	0,661	0,849	1,061	1,296	1,555	1,838	2,144	2,474	2,827	3,203	3,604	4,028	4,475	
7		0,075	0,075	0,153	0,259	0,391	0,552	0,74	0,956	1,199	1,469	1,767	2,093	2,446	2,826	3,234	3,67	4,133	4,623	5,141	
8				0,16	0,276	0,423	0,602	0,812	1,054	1,327	1,631	1,968	2,334	2,733	3,163	3,624	4,117	4,642	5,197	5,784	
9				0,163	0,288	0,449	0,645	0,876	1,142	1,444	1,781	2,154	2,562	3,005	3,483	3,997	4,546	5,131	5,751	6,406	
10				0,164	0,297	0,469	0,681	0,932	1,222	1,552	1,921	2,329	2,776	3,262	3,788	4,353	4,958	5,601	6,284	7,006	
11					0,302	0,485	0,712	0,981	1,294	1,654	2,049	2,491	2,977	3,505	4,078	4,693	5,351	6,052	6,797	7,585	
12					0,304	0,496	0,736	1,023	1,357	1,739	2,167	2,642	3,165	3,735	4,351	5,016	5,727	6,485	7,29	8,143	
13						0,503	0,755	1,059	1,413	1,818	2,275	2,782	3,341	3,95	4,611	5,322	6,085	6,899	7,764	8,679	
14						0,506	0,769	1,088	1,461	1,889	2,372	2,911	3,504	4,152	4,855	5,613	6,427	7,294	8,218	9,196	
15							0,778	1,11	1,501	1,947	2,46	3,028	3,655	4,341	5,085	5,889	6,751	7,672	8,652	9,692	
16							0,782	1,125	1,535	2,006	2,539	3,135	3,794	4,516	5,301	6,149	7,059	8,032	9,068	10,167	
17								1,138	1,562	2,052	2,608	3,232	3,922	4,679	5,503	6,394	7,351	8,375	9,466	10,623	
18								1,144	1,582	2,09	2,669	3,318	4,039	4,832	5,691	6,624	7,627	8,7	9,845	11,06	
19								1,145	1,596	2,121	2,721	3,395	4,144	4,968	5,866	6,839	7,887	9,009	10,206	11,477	
20								1,603	2,145	2,764	3,463	4,239	5,094	6,028	7,041	8,132	9,301	10,55	11,876		
21								1,605	2,161	2,8	3,521	4,324	5,221	6,221	7,228	8,361	9,576	10,875	12,255		
22										2,172	2,827	3,569	4,398	5,313	6,314	7,402	8,576	9,836	11,183	12,616	
23										2,175	2,84	3,609	4,462	5,404	6,438	7,562	8,776	10,08	11,475	12,959	
24											2,853	3,641	4,515	5,473	6,55	7,709	8,961	10,308	11,749	13,284	
25											2,865	3,664	4,562	5,557	6,651	7,844	9,132	10,521	12,008	13,591	
26												3,68	4,598	5,618	6,74	7,964	9,29	10,719	12,249	13,882	
27												3,696	4,625	5,669	6,817	8,073	9,437	10,905	12,476	14,155	
28													4,643	5,709	6,884	8,169	9,565	11,07	12,689	14,411	
29													4,653	5,74	6,94	8,254	9,682	11,225	12,88	14,65	
30													4,655	5,762	6,986	8,327	9,787	11,364	13,06	14,873	
31														5,774	7,021	8,39	9,88	11,492	13,226	15,081	
32														5,778	7,047	8,44	9,959	11,604	13,372	15,271	

Tarif AFOCEL/ONF Douglas

Diamètre à 1,30 m de l'arbre (par classe)	Haute																				
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Catégorie "branches et billes"	0,031	0,034	0,037	0,039	0,042	0,045	0,048	0,051	0,053	0,056	0,059	0,062	0,065	0,067	0,070	0,073	0,076	0,078	0,081	0,084	0,087
découpe 7 cm	0,079	0,086	0,091	0,097	0,104	0,110	0,116	0,122	0,129	0,135	0,141	0,148	0,154	0,160	0,166	0,173	0,178	0,185	0,192	0,198	0,204
34	0,208	0,223	0,239	0,256	0,271	0,288	0,302	0,318	0,334	0,349	0,365	0,381	0,397	0,412	0,428	0,444	0,460	0,475	0,491	0,507	0,523
35	0,443	0,476	0,509	0,542	0,575	0,608	0,642	0,675	0,708	0,741	0,774	0,807	0,840	0,873	0,907	0,940	0,973	1,006	1,039	1,072	1,105
40	0,597	0,631	0,675	0,718	0,762	0,805	0,848	0,893	0,937	0,981	1,025	1,068	1,112	1,156	1,200	1,244	1,287	1,331	1,375	1,419	1,462
45	0,749	0,805	0,861	0,917	0,973	1,028	1,084	1,140	1,196	1,251	1,307	1,363	1,418	1,474	1,530	1,586	1,642	1,697	1,753	1,809	1,865
50	0,930	1,000	1,068	1,138	1,207	1,276	1,345	1,414	1,483	1,552	1,621	1,691	1,760	1,829	1,898	1,967	2,036	2,105	2,174	2,243	2,313
Catégorie "arbres"	1,130	1,214	1,297	1,381	1,465	1,549	1,633	1,717	1,800	1,884	1,968	2,052	2,136	2,219	2,303	2,387	2,471	2,555	2,638	2,722	2,806
découpe 14 cm	1,348	1,448	1,548	1,647	1,747	1,847	1,947	2,047	2,147	2,247	2,347	2,447	2,546	2,646	2,746	2,846	2,946	3,046	3,146	3,246	3,346
65	1,595	1,702	1,820	1,937	2,055	2,172	2,289	2,407	2,524	2,641	2,759	2,876	2,994	3,111	3,228	3,346	3,463	3,580	3,698	3,815	3,933
70	1,941	1,979	2,114	2,250	2,387	2,523	2,659	2,795	2,932	3,068	3,204	3,341	3,477	3,613	3,749	3,886	4,022	4,158	4,294	4,431	4,567
80	2,117	2,274	2,430	2,587	2,743	2,900	3,057	3,213	3,370	3,526	3,683	3,840	3,998	4,154	4,308	4,460	4,623	4,778	4,936	5,092	5,248
85	2,412	2,590	2,769	2,947	3,125	3,304	3,482	3,660	3,839	4,017	4,195	4,374	4,552	4,730	4,908	5,087	5,265	5,444	5,622	5,800	5,978
90	3,059	3,295	3,511	3,737	3,963	4,189	4,415	4,641	4,867	5,093	5,319	5,545	5,771	5,997	6,224	6,450	6,676	6,902	7,128	7,354	7,580
95	3,411	3,693	3,915	4,167	4,419	4,671	4,923	5,175	5,427	5,679	5,931	6,183	6,435	6,687	6,939	7,191	7,443	7,695	7,947	8,199	8,451
100	3,792	4,061	4,340	4,620	4,899	5,179	5,458	5,737	6,017	6,296	6,575	6,855	7,134	7,413	7,693	7,972	8,251	8,531	8,810	9,089	9,368

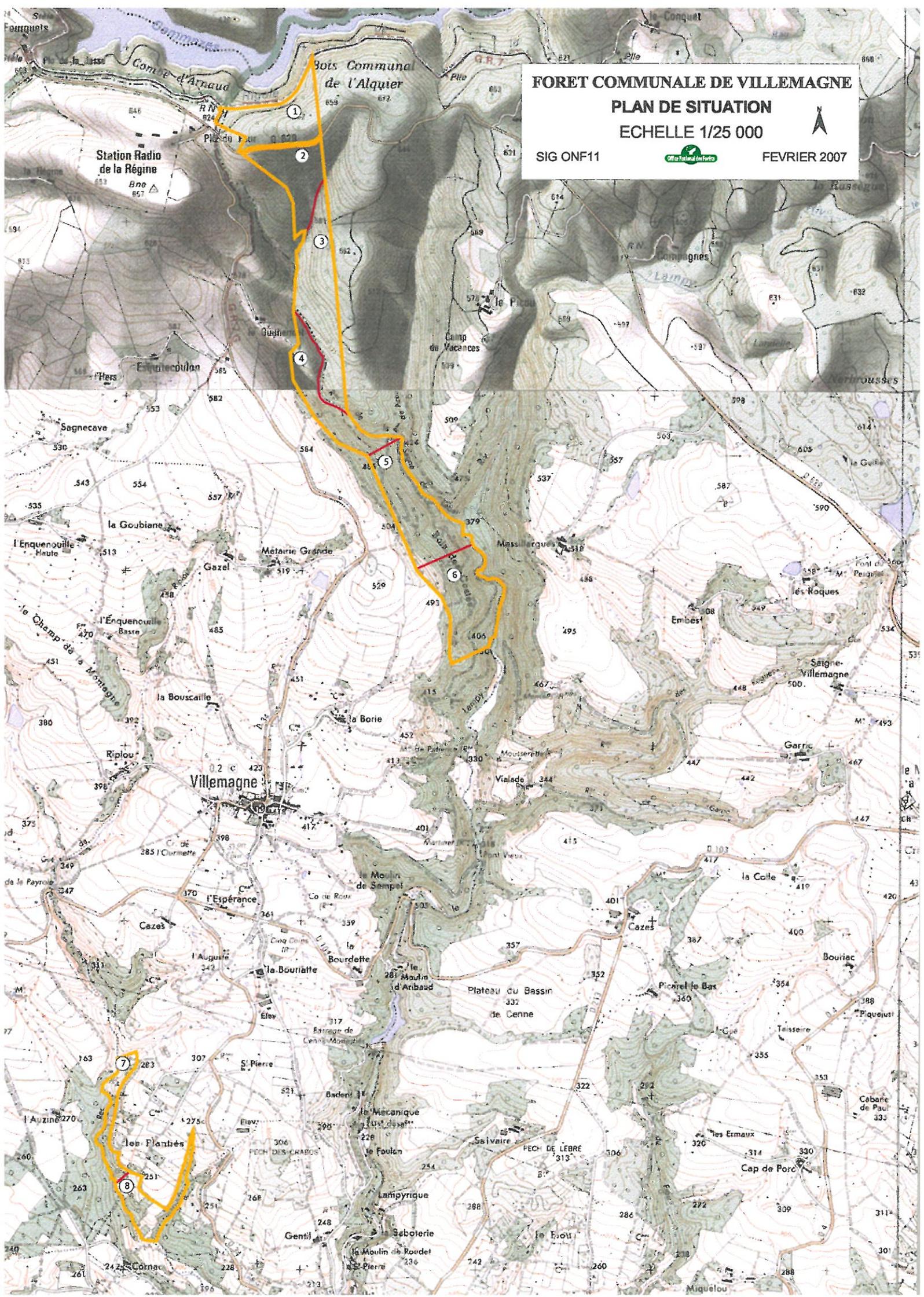
ur dominante du peuplement		31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	D 1,30m
0,000	0,003	0,005	0,008	0,101	0,104	0,108	0,109	0,112	0,115	0,118	0,120	0,123	0,126	0,128	0,132	0,134	0,137	0,140	0,143	0,146	0,149	10
0,210	0,217	0,223	0,229	0,236	0,242	0,248	0,254	0,261	0,267	0,273	0,280	0,286	0,292	0,298	0,305	0,311	0,317	0,324	0,330	0,336	0,343	15
0,379	0,381	0,402	0,413	0,424	0,435	0,446	0,458	0,469	0,480	0,491	0,502	0,513	0,525	0,536	0,547	0,558	0,569	0,580	0,591	0,602	0,613	20
0,538	0,564	0,570	0,566	0,601	0,617	0,633	0,648	0,664	0,680	0,696	0,712	0,727	0,743	0,759	0,775	0,790	0,806	0,822	0,838	0,854	0,870	25
0,816	0,840	0,864	0,888	0,912	0,935	0,959	0,983	1,007	1,031	1,054	1,078	1,102	1,126	1,150	1,173	1,197	1,221	1,245	1,269	1,293	1,317	30
1,138	1,172	1,205	1,238	1,271	1,304	1,337	1,370	1,404	1,437	1,470	1,503	1,536	1,569	1,602	1,635	1,668	1,702	1,735	1,768	1,801	1,834	35
1,508	1,550	1,594	1,638	1,681	1,725	1,769	1,813	1,856	1,900	1,944	1,988	2,032	2,075	2,119	2,163	2,207	2,250	2,294	2,338	2,381	2,425	40
1,920	1,976	2,032	2,088	2,143	2,199	2,255	2,311	2,368	2,422	2,478	2,534	2,590	2,645	2,701	2,757	2,813	2,868	2,924	2,979	3,035	3,091	45
2,382	2,451	2,520	2,589	2,658	2,727	2,796	2,865	2,934	3,004	3,073	3,142	3,211	3,280	3,349	3,418	3,487	3,556	3,625	3,694	3,763	3,832	50
2,890	2,974	3,057	3,141	3,225	3,309	3,393	3,477	3,560	3,644	3,728	3,812	3,896	3,979	4,063	4,147	4,231	4,315	4,398	4,482	4,565	4,649	55
3,445	3,545	3,645	3,745	3,845	3,945	4,045	4,145	4,244	4,344	4,444	4,544	4,644	4,744	4,844	4,944	5,043	5,143	5,243	5,343	5,443	5,543	60
4,050	4,167	4,285	4,402	4,519	4,637	4,754	4,872	4,989	5,106	5,224	5,341	5,458	5,576	5,693	5,811	5,928	6,045	6,163	6,280	6,398	6,515	65
4,703	4,840	4,976	5,112	5,248	5,385	5,521	5,657	5,794	5,930	6,066	6,202	6,339	6,475	6,611	6,747	6,884	7,020	7,156	7,293	7,429	7,565	70
5,408	5,562	5,716	5,870	6,024	6,178	6,332	6,486	6,640	6,794	6,948	7,102	7,256	7,410	7,564	7,718	7,872	8,026	8,180	8,334	8,488	8,642	75
6,157	6,335	6,514	6,692	6,870	7,049	7,227	7,405	7,584	7,762	7,940	8,119	8,297	8,475	8,654	8,832	9,010	9,189	9,367	9,545	9,724	9,902	80
6,957	7,158	7,360	7,561	7,763	7,964	8,166	8,367	8,568	8,770	8,972	9,173	9,375	9,576	9,778	9,979	10,181	10,382	10,584	10,785	10,987	11,188	85
7,808	8,032	8,258	8,484	8,710	8,936	9,162	9,388	9,614	9,840	10,066	10,292	10,518	10,744	10,970	11,196	11,423	11,649	11,875	12,101	12,327	12,553	90
8,703	8,955	9,207	9,459	9,711	9,963	10,215	10,467	10,719	10,971	11,223	11,475	11,727	11,979	12,231	12,483	12,735	12,987	13,239	13,491	13,743	14,000	95
9,648	9,927	10,207	10,486	10,765	11,044	11,324	11,603	11,883	12,162	12,442	12,721	13,000	13,280	13,559	13,839	14,118	14,397	14,676	14,956	15,235	15,515	100

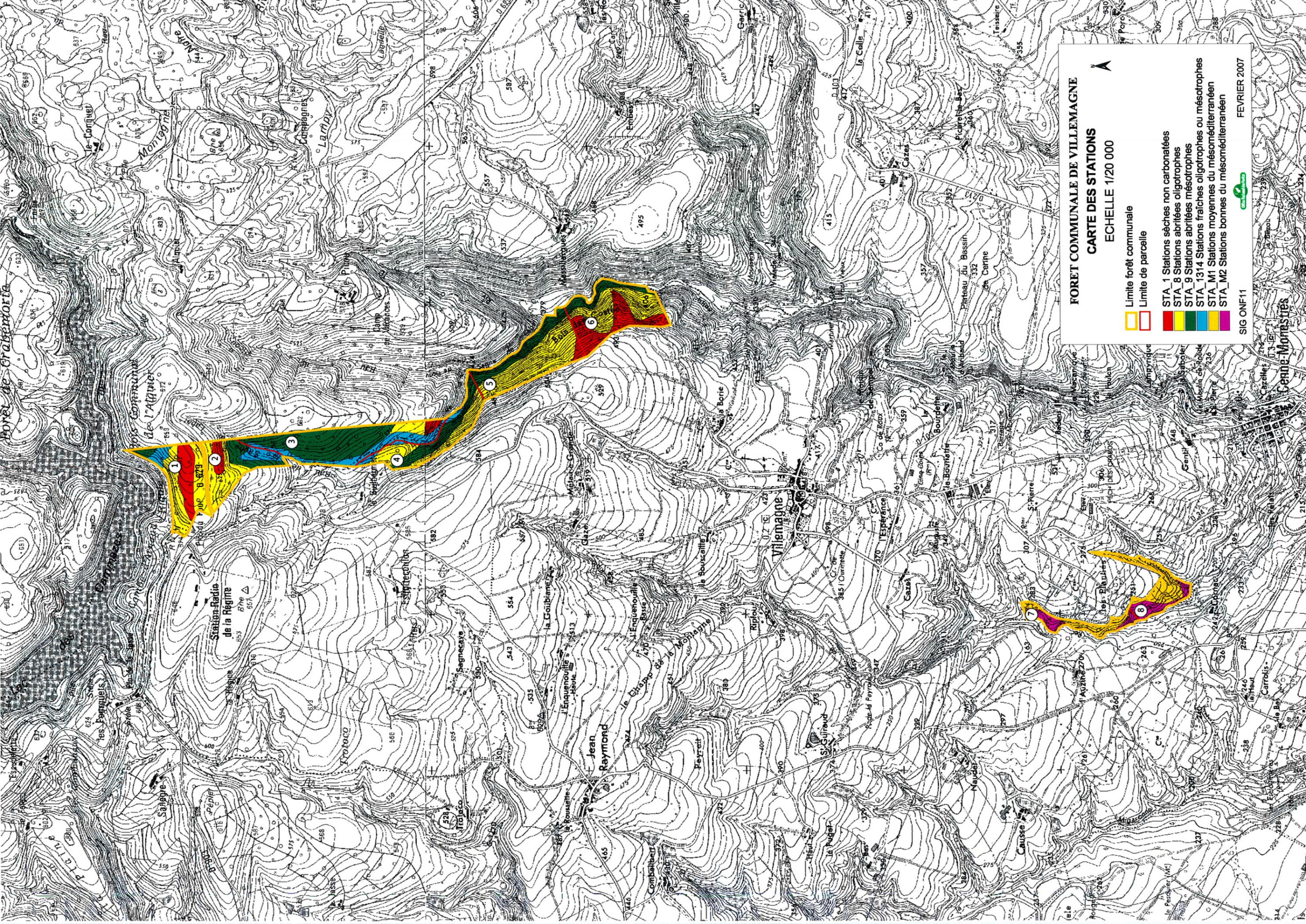
FORET COMMUNALE DE VILLEMAGNE
PLAN DE SITUATION
ECHELLE 1/25 000

SIG ONF11



FEVRIER 2007





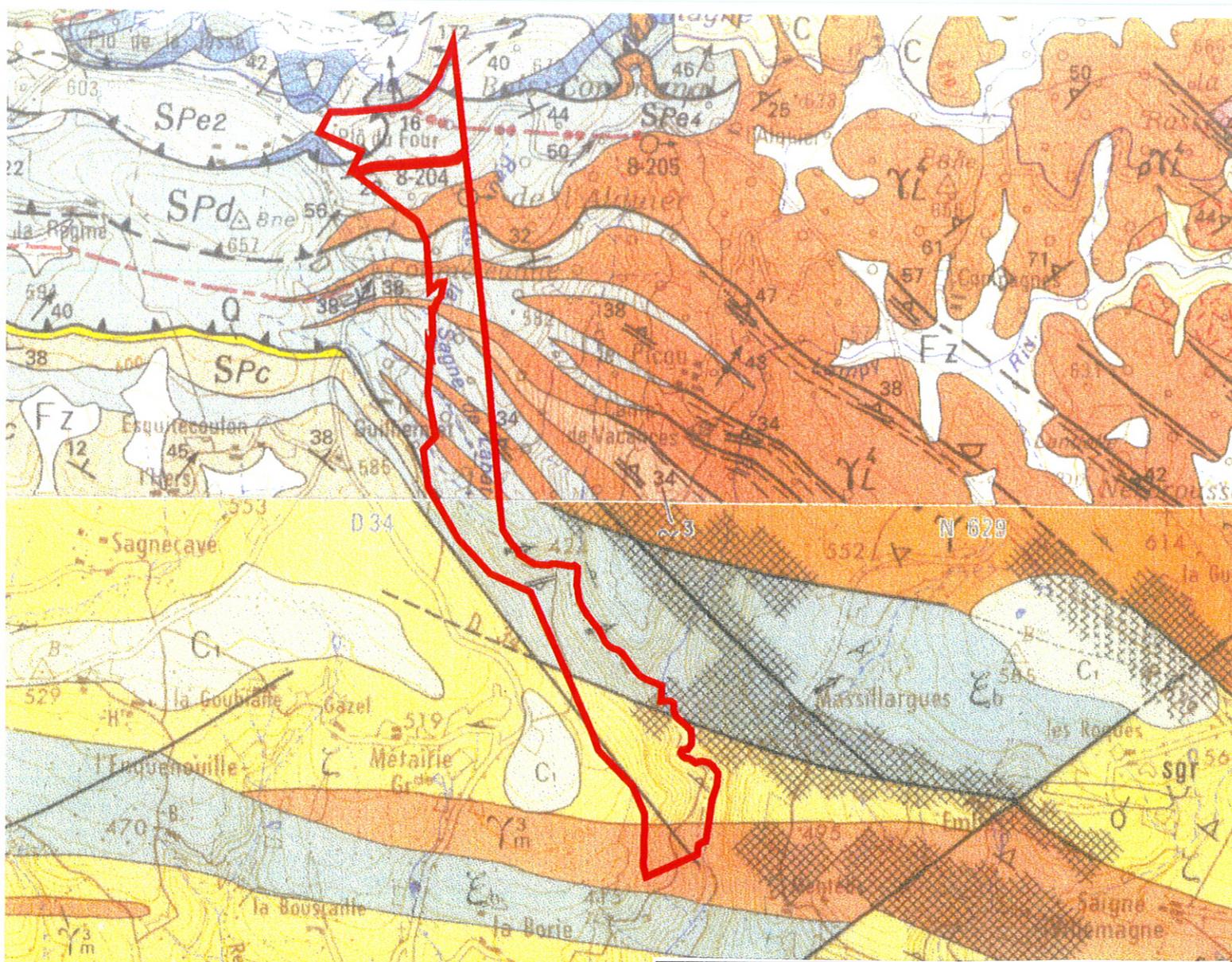
FORET COMMUNALE DE VILLEMAGNE
CARTE DES STATIONS
ECHELLE 1/20 000

▲

□ Limite forêt communale
□ Limite de parcelle

■ STA_1 Stations sèches non carbonatées
■ STA_8 Stations abritées oligotrophes
■ STA_9 Stations abritées mésotrophes
■ STA_1314 Stations fraîches oligotrophes ou mésotrophes
■ STA_M1 Stations moyennes du mésoméditerranéen
■ STA_M2 Stations bonnes du mésoméditerranéen

SIG ONF11
FEVRIER 2007



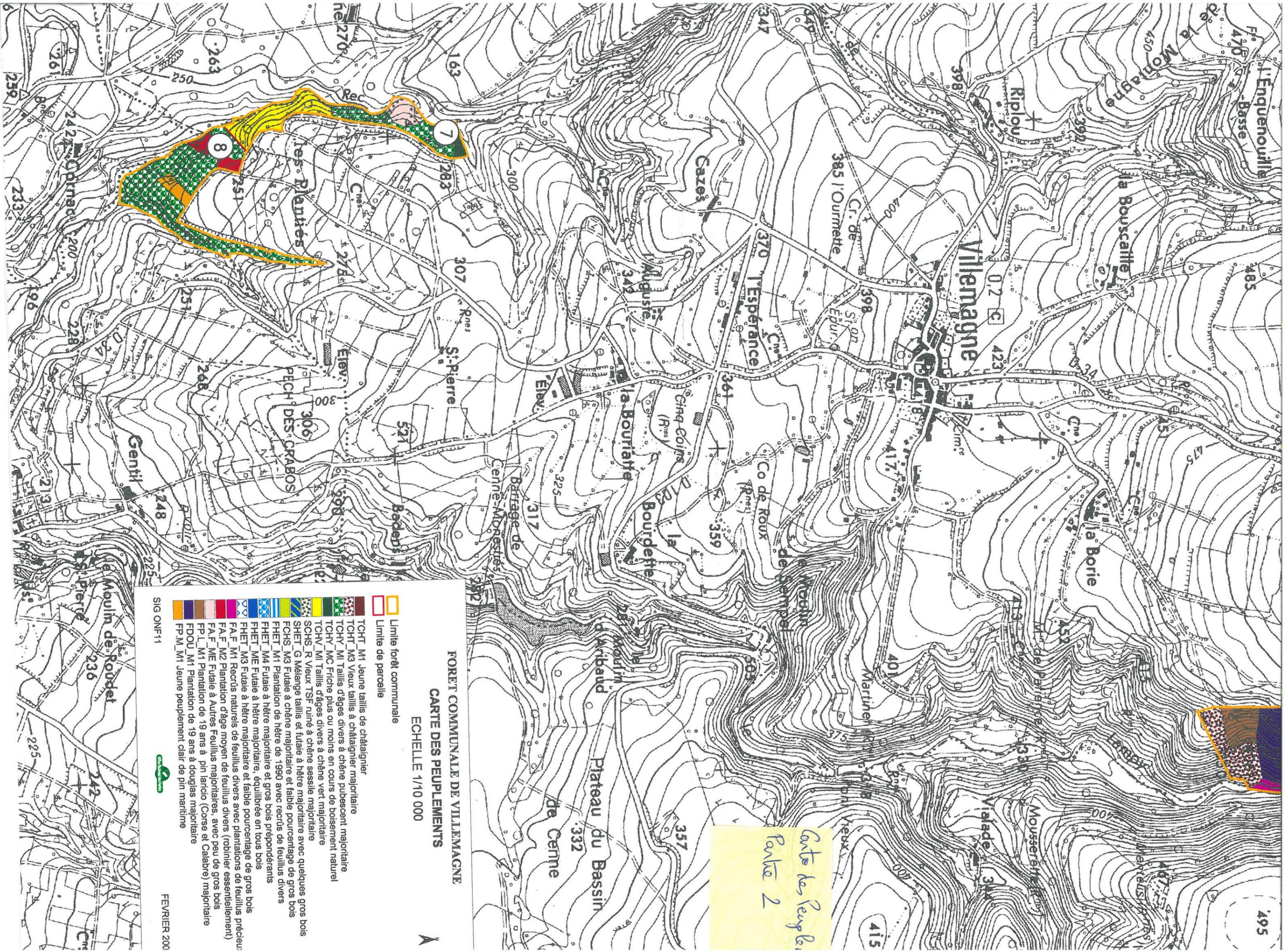
Forêt communale de VILLEMAGNE CARTE GEOLOGIQUE

SPe2	Micaschistes et quartzites
SPd₁	Faisceau d : formation grésopélique 1 - niveau carbonaté
e2	Thanétien : Calcaire de Montolieu (lacustre)
e1	Dano-Montien continental de faciès vitrollien : Argiles rutilantes
Eb	Micaschistes à biotite et muscovite, quartzites micacés
L	Gneiss à grains moyens et gneiss ceillé à gros cristaux
Y1	Granite calcoalcin à muscovite
Y2	Massif du Lamy Granodiorite équi-granulaire 1 - zone foliée
	Mylonites

Echelle 1/25 000

Office National des Forêts

NOVEMBRE 2007



Carte des Peuplements
Partie 2

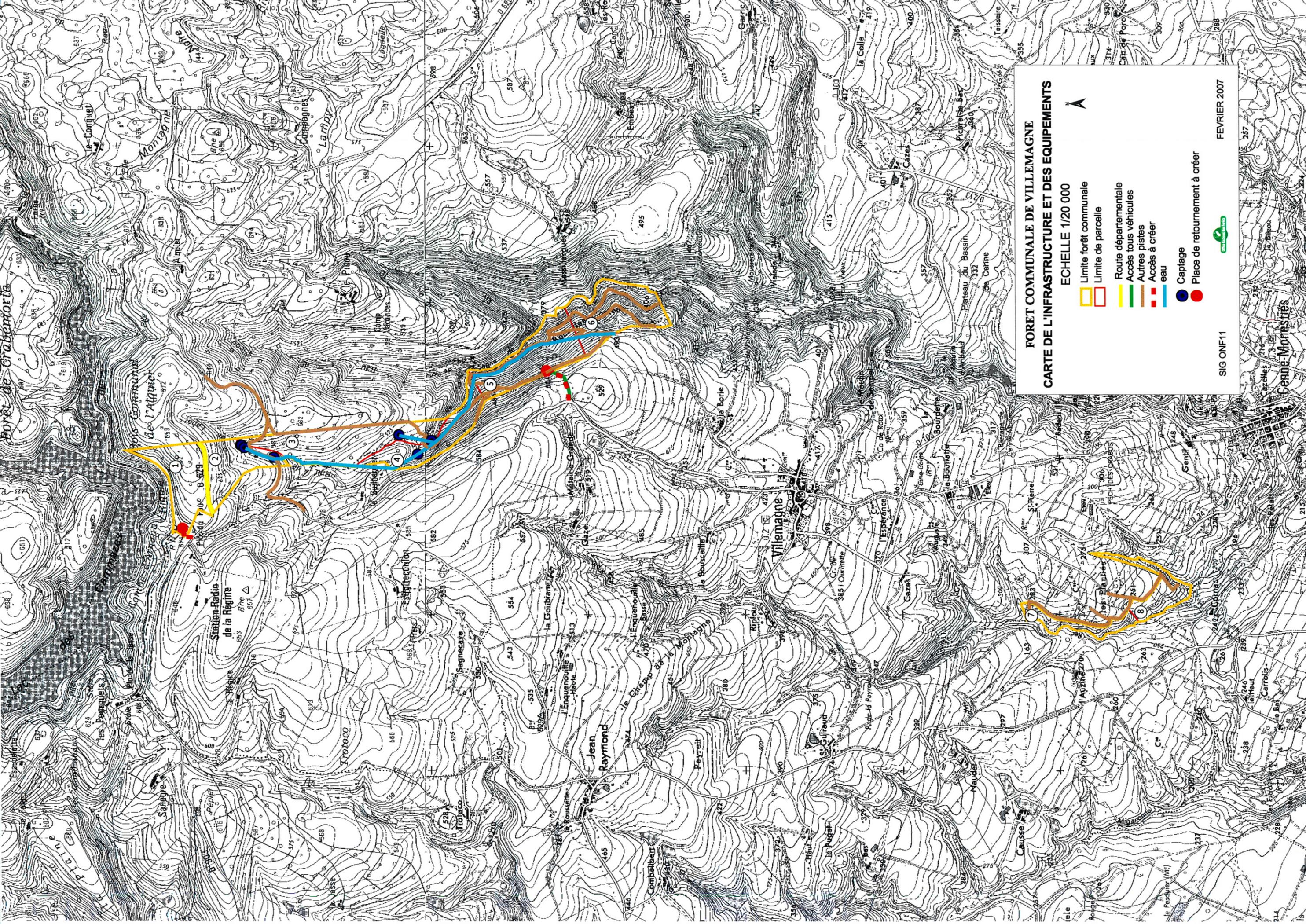
FORET COMMUNALE DE VILLEMAGNE
CARTE DES PEUPELEMENTS
ECHELLE 1/10 000

-  Limite forêt communale
-  Limite de parcelle
-  TCHT_M1 Jeune taillis de châtaignier
-  TCHT_M3 Vieux taillis à châtaignier majoritaire
-  TCHY_M1 Taillis d'âges divers à chêne pubescent majoritaire
-  TCHY_M2 Taillis d'âges divers à chêne vert majoritaire
-  TCHV_M1 Taillis d'âges divers à chêne sessile majoritaire
-  SCHS_R Vieux TSF ruiné à chêne sessile majoritaire
-  SCHT_G Mélange taillis et futaie à hêtre majoritaire avec quelques gros bois
-  FCHS_M3 Futaie à chêne majoritaire et faible pourcentage de gros bois
-  FCHT_M1 Plantation de hêtre de 1990 avec recrus de feuillus divers
-  FCHT_M4 Futaie à hêtre majoritaire et gros bois prépondérants
-  FCHT_ME Futaie à hêtre majoritaire, équilibrée en tous bois
-  FAF_M1 Recrus naturels de feuillus divers avec plantations de feuillus précieux
-  FAF_M2 Plantation d'âge moyen de feuillus divers (robinier essentiellement)
-  FAL_M1 Futaie à Autres Feuillus majoritaires, avec peu de gros bois
-  FDOU_M1 Plantation de 19 ans à pin laricio (Corse et Calabre) majoritaire
-  FPM_M1 Jeune peuplement clair de pin maritime

SIG ONF11



FEVRIER 200



FORET COMMUNALE DE VILLEMAGNE
CARTE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES EQUIPEMENTS

ECHELLE 1/20 000

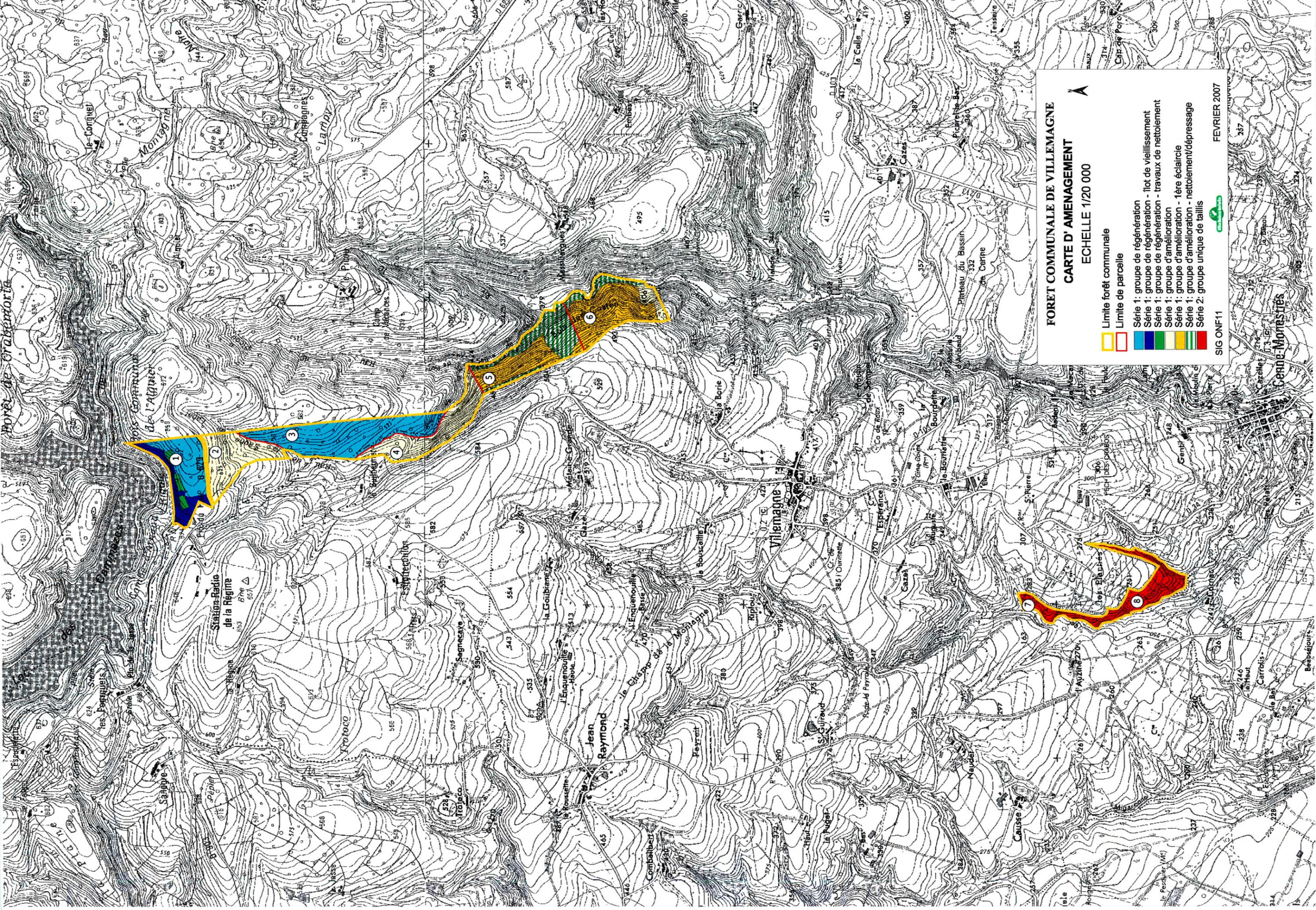


-  Limite forêt communale
-  Limite de parcelle
-  Route départementale
-  Accès tous véhicules
-  Autres pistes
-  Accès à créer
-  eau
-  Captage
-  Place de retournement à créer

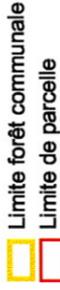
SIG ONF11

FEVRIER 2007





FORET COMMUNALE DE VILLEDAGNE
CARTE D'AMENAGEMENT
ECHELLE 1/20 000



- Série 1: groupe de régénération
- Série 1: groupe de régénération - 1lot de vieillissement
- Série 1: groupe de régénération - travaux de nettoyage
- Série 1: groupe d'amélioration
- Série 1: groupe d'amélioration - 1ère éclaircie
- Série 1: groupe d'amélioration - nettoyage/dépressage
- Série 2: groupe unique de taillis



SIG ONF-11

FEVRIER 2007